



PROJET D'AUTONOMISATION PAR LA VALORISATION DE
L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE ET RURAL SENSIBLE A LA NUTRITION,
INCLUSIF ET RESILIENT AU CLIMAT (AVENIR)



**STRATEGIE DE CIBLAGE GENRE ET INCLUSION
SOCIALE DU PROJET AVENIR**
Provinces du Kongo Central, Mai-Ndombe, Kwango et Kwilu



Réalisé par **Pontien BAKONDJO**

Consultant Individuel GIS

Contact : +243 990663275 / E-mail : pontienbako2013@gmail.com

Avril 2025

Table des matières

Sigle et abréviation	4
Informations sur le rapport	6
Résumé exécutif	7
I. Introduction.....	9
1. Contexte du projet AVENIR.....	9
1.1. Présentation du projet.....	9
2. Description complète de l'étude.....	11
2.1. Justification de la stratégie.....	11
2.2. Contexte national et pertinence de la stratégie.....	11
2.3. Analyse des enjeux de genre et inclusion sociale dans le secteur agricole	12
2.4. Objectifs généraux de la stratégie	12
2.5. Résultats attendus	13
2.6. Zone d'intervention	13
2.7. Parties prenantes impliquées.....	13
3. Destinataires de la présente stratégie de ciblage GIS.....	14
4. Objectif du manuel	15
5. Importance du ciblage GIS dans une politique d'inclusion	15
II. Cadre Conceptuel.....	16
2.1. Rôle du genre et de l'inclusion sociale dans la réussite du projet et dans la promotion d'une gouvernance inclusive.....	16
2.1.1. Définition du genre et de l'inclusion sociale.....	16
2.1.2. Importance du ciblage genre et inclusion sociale.....	17
2.1.3. Défis de genre et inclusion dans les zones de projet.....	18
2.2. La stratégie de ciblage	20
2.2.1. Principes directeurs sur le ciblage.....	21
2.2.2. Méthodologie de Ciblage.....	22
2.3. Stratégies d'Inclusion Sociale et de Genre.....	30
2.4. Description du système de rétroaction / gestion des plaintes et feedbacks des participants au programme.....	31
2.5. Le partenariat du projet	34
2.6. Les contraintes favorisant les inégalités basées sur le GIS.....	34
2.6.1. Disparités dans la répartition du travail	34
2.6.2. Contraintes spécifiques liées à la violence sous toutes ses formes	35
2.6.3. Disparités sexospécifiques à l'accès et au contrôle des facteurs de production	35

2.6.4.	Disparités sexospécifiques dans la participation à la décision dans le ménage, le pouvoir et l'influence dans la communauté	36
2.7.	Alignement de la Stratégie Genre et Inclusion Sociale (GIS)	36
2.7.1.	Alignement aux instruments internationaux	36
2.7.2.	Alignement à la Stratégie Nationale	38
2.7.3.	Alignement à la Politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	39
2.7.4.	Alignement de la Stratégie du Projet AVENIR	39
2.7.4.1.	Promotion de l'égalité d'accès, participation de leadership équitable et la réduction des charges et résilience	39
2.7.4.2.	Stratégie de ciblage GIS mise en œuvre	40
2.8.	Indicateurs clés pour le suivi-évaluation	54
2.9.	Mise en oeuvre et partenariats	55
2.9.1.	Partenariats et Appropriation	55
2.9.2.	Communication et sensibilisation	55
2.10.	Participation et Leadership inclusif	55
2.11.	Renforcement de la résilience et transformation sociale	55
PARTIE II – PLAN D'ACTION GENRE ET INCLUSION SOCIALE (PAGIS)		56
1.	INTRODUCTION	56
1.1.	L'inclusion sociale et l'égalité de genre au centre du projet AVENIR	56
1.2.	Pourquoi le plan d'action genre et inclusion sociale (PAGIS) ?	57
2.	Méthodologie de l'élaboration du document original du PAGIS	58
3.	Contenu du Plan d'Action Genre et Inclusion Sociale (PAGIS)	58
3.1.	ANALYSE SITUATIONNELLE	59
3.2.	PLAN D'ACTION	62
3.3.	QUELQUES PARAMÈTRES DE MISE EN ŒUVRE	79
Annexes :		83
•	Annexe 1 : Références bibliographiques	
•	Annexe 2 : Tableaux des coûts	
•	Annexe 3 : Schémas du processus de la stratégie de ciblage genre et Inclusion Sociale	
•	Annexe 4 : Schémas du processus de ciblage Genre et Inclusion sociale	
•	Annexe 5 : Liste des institutions/structures rencontrées lors de la phase de concertation	
•	Annexe 6 : Liste des participants a l'atelier de validation	

Sigle et abréviation

- ABLP : Association BOMOKO pour la lutte contre la pauvreté
- AFD : Agence Française de Développement
- AGR : activités génératrices des revenus
- AGM: Autres Groupes Marginalisés
- AGV: Autres Groupes Vulnérables
- AVENIR : Autonomisation par la valorisation de l'entrepreneuriat agricole et rural sensible à la nutrition, inclusif et résilient au climat
- ANADEC : Agence Nationale de Développement Communautaire
- CCI : Cadres de concertation interprofessionnelle
- CEP: Champ école paysan
- CEDEF : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- CSPP : Cellule de Suivi des Projets Programmes
- CTP : Comités territoriaux de présélection
- DAO: Dossier d'Appels d'Offres
- EAS : Exploitation et Abus Sexuel
- EGA : Etats Généraux de l'Agriculture
- FAO : Fonds de Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- FEC : Fédération des Entrepreneurs du Congo
- FGD : Focus Group Discussion
- FIDA : Fonds international de développement agricole
- FONADA : Fonds Nationales de Développement de l'Agriculture
- FOP : Fédérations des Organisations Paysannes
- FOPKAM : Faitières des Organisations paysannes du Kwilu, Kwango et Maïndombe
- GEF : Global Environment Facility (Fonds pour l'environnement mondial),
- GIE: Groupement d'intérêt économique
- GIS : Genre et de l'Inclusion Sociale
- SIG/GIS : Système d'Information Géographique / Geographic Information System
- INPP : Institut Nationale pour la Préparation Professionnelle
- MC : Marchés de collecte
- MDG : Marché de demi-gros
- MGFE : Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant
- MGP : Mécanisme de Gestion des Plaintes
- PAP : Personne affectée par le projet
- PCP : Plans de Cogestion des Pêches

- PNIA: Programme National d'Investissements Agricoles
- PMR : Personnes à mobilité réduites
- PAP: Peuples autochtones Pygmées
- PTF : Partenaires Techniques et Financiers
- PIGIS : Plan d'Intégration Genre et Inclusion Sociale
- PME : Petites et moyennes entreprises
- PNSD : Plan national stratégique de développement
- PSEA : Protection Exploitation et Harcèlement sexuel
- PSH : Personne vivant en situation de handicap
- SNIG : Stratégie Nationale d'Intégration Genre
- SSADR : Stratégie pour le Secteur Agricole et le Développement Rural
- TIP : Traite des Personnes
- TDR : Terme de référence
- UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population
- OBC : Organisation de Base Communautaire
- ODD : Objectifs de Développement Durable
- OIT : Organisation Internationale du Travail
- OSC : Organisation de la société civile
- OS: Objectif Spécifique
- ONEM : Office Nationale de l'Emploi
- ONU : Organisation des Nations Unies
- OP: Organisation Paysanne
- RDC : République Démocratique du Congo

Informations sur le rapport

Distribution du rapport

Organisation	Département	Personne	Fonction
AVENIR	UGP	Justinien BACIRONGO	Coordonateur National

Rédaction et Modification du rapport

Date	Nom	Fonction	Contribution
18/01/2025	Justin TSHIPAMBA	Chargé de Genre, des Jeunes, des Groupes Vulnérables et de l'Inclusion sociale /Projet AVENIR	Rédaction et Révision
21/01/2025	Justin TSHIPAMBA	Chargé de Genre, des Jeunes, des Groupes Vulnérables et de l'Inclusion sociale /Projet AVENIR	Rédaction et Révision
04/02/2025	Justin TSHIPAMBA	Chargé de Genre, des Jeunes, des Groupes Vulnérables et de l'Inclusion sociale /Projet AVENIR	Rédaction et Révision
20/03/2025	Yangni N'da Carol	Experte Fida	Lecture et Révision

Nous contacter

Pour obtenir plus d'informations sur ce document, veuillez contacter :

BACIRONGO BINYOMA Justinien – Coordonnateur National du Projet AVENIR

Avenue de la Mairie n°11B, Commune de Lukolela dans la Ville de Kikwit en RDC

Tél. : (+243) 838460620, E-mail : contact@avenir.cd / justinien.binyoma@avenir.cd

Site web: www.avenir.cd

Résumé exécutif

Ce document présente dans sa 1^{ère} partie, la stratégie de ciblage, GIS à partir des entretiens et consultations approfondies réalisées avec les différentes parties prenantes (partenaires étatiques, ONG/structures partenaires de mise en œuvre, points focaux GIS, OP/OBC, et communautés locales) des provinces cibles du projet dont Kwilu, Kwango, Maïndombe & Kongo-Centrale. Dans sa deuxième partie, il présente le plan d'intégration genre et inclusion sociale (PIGIS) pour appuyer les activités du projet AVENIR.

Cette Stratégie vise à promouvoir l'égalité des sexes, réduire les inégalités sociales, garantir une distribution équitable des ressources et autonomiser les groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes, les filles mères, les personnes vivants avec Handicap (PVH) et les peuples autochtones pygmées (PAP) dans la zone du projet par une approche participative, intégrant des mécanismes de ciblage équitable et inclusif.

Pour réduire les inégalités de genre et promouvoir une inclusion sociale durable, le projet AVENIR va combiner des actions immédiates (réduction de la pénibilité du travail, etc.) et des interventions structurelles (autonomisation économique et participation aux décisions), reposant ainsi sur des critères géographiques, sociaux et éducatifs.

Une volonté politique forte, un suivi rigoureux et des ajustements stratégiques en fonction des besoins locaux sont essentiels pour assurer le succès des initiatives envers les femmes, jeunes et les autres groupes vulnérables dont les PAP et PSH.

Malgré qu'en RDC il y a un cadre juridique et institutionnel favorable, des inégalités persistantes marginalisent certaines catégories sociales, comme en particulier les femmes rurales qui font face à des contraintes majeures telles que :

- Surcharge de travail domestique et agricole (jusqu'à 12 heures par jour)¹ ;
- Accès limité aux terres, aux facteurs de production et aux revenus ;
- Faible autonomie financière et sous-représentation dans les instances de décision foncière ;
- Accès insuffisant à l'information, l'éducation et aux formations professionnelles,
- Violences basées sur le genre, etc.

Le Plan d'Action Genre et Inclusion Sociale (PAGIS) du projet AVENIR vise à :

- Promouvoir l'égalité des sexes et l'inclusion sociale dans les activités du projet ;
- Renforcer les capacités des acteurs et communautés pour une opérationnalisation efficace des approches genre et inclusion sociale (GIS) ;
- Réduire les contraintes pesant sur les femmes et les autres groupes vulnérables, à court et à long terme.

¹ Entretiens avec quelques initiatives féminines de Kwango, Kongo central, Maïndombe et Kwilu (Fédération des mamans mareyeurs de mushie, FOPAM, RENAFER, FOPAKO, ABLP)

A partir de ces constats, des actions stratégiques clés sont envisagées :

- Formation et renforcement des capacités des partenaires ;
- Formations adaptées en Alphabétisation fonctionnelle, intégrant des compétences utiles aux métiers locaux, Cours pratiques pour renforcer l'apprentissage et favoriser l'autonomie
- Réduction de la charge de travail des femmes par la construction de pistes agricoles pour faciliter l'évacuation des produits par la distribution d'outils agricoles, de charrettes à traction animale et de tricycles-moteurs ;
- Autonomisation économique en encourageant l'entrepreneuriat féminin et accès accru au crédit pour les femmes et les jeunes ;
- Intégration des groupes marginalisés dans les processus décisionnels
- Suivi et évaluation de l'impact du projet sur l'inclusion sociale et la réduction des inégalités.
- Promotion des droits des femmes en intégration des femmes dans les processus décisionnels et renforcement de leur rôle dans la gestion des ressources ;
- Échanges d'expériences avec d'autres pays africains pour enrichir les pratiques GIS.

Enfin, un suivi participatif et adaptatif est prévu pour mesurer les progrès et ajuster les approches sur base des objectifs suivants :

- Réduction de la charge de travail des femmes ;
- Amélioration de l'accès des personnes vulnérables aux ressources productives ;
- Renforcement la participation dans les instances de décision des groupes marginalisés
- Assurer l'inclusion effective des personnes marginalisées dont les PSH et PAP dans le projet
- Réduire les inégalités sociales et économiques.

I. Introduction

L'élaboration de ce document stratégique GIS du projet AVENIR repose sur les résultats des entretiens menés dans les zones d'intervention du projet, notamment dans les provinces de Maï-Ndombe, Kongo Central, Kwango, Kwilu et les périphéries de Kinshasa. Ce travail a été enrichi par des entretiens et réunions avec divers intervenants à l'échelle nationale ainsi qu'une analyse rigoureuse de la documentation existante sur le sujet.

Bien que les conclusions tirées de ces analyses soient spécifiques aux zones ciblées, les similarités culturelles et traditionnelles observées dans les milieux ruraux congolais permettent d'envisager une extrapolation relative à d'autres régions, malgré quelques exceptions.

Les discussions organisées au niveau central de la gestion de projet ont également fourni des orientations stratégiques clés pour la mise en œuvre de cette approche. Cette stratégie vise à identifier les contraintes majeures et à orienter les activités du projet AVENIR afin de répondre efficacement aux objectifs programmatiques. Elle s'inscrit dans la volonté de réduire les inégalités entre les sexes, de promouvoir l'inclusion sociale et de soutenir l'objectif global du programme.

1. Contexte du projet AVENIR

1.1. Présentation du projet

Le projet d'Autonomisation par la Valorisation de l'Entrepreneuriat agricole et rural, sensible à la Nutrition, Inclusif et Résilient au changement climatique (AVENIR) est financé par Fonds International de Développement Agricole (FIDA), et d'autres bailleurs comme Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et Agence Française de Développement (AFD) sur une période de 7 ans (de 2023 à 2030) en ciblant particulièrement les femmes, jeunes et les groupes marginalisés dont les personnes en situation de handicap et les peuples autochtones.

Enfin, ces interventions toucheront près de 2,6 millions de personnes, soit l'équivalent de 450 000 ménages en agriculture dans les bassins cibles de productions dans les 4 provinces retenues où au moins 50% de femmes, 50% de jeunes, 5% de PSH et 0,5% de PA dans l'ensemble du Projet².

Les résultats mesurables attendus de la mise en œuvre du projet AVENIR sont entre autres :

- 80 % des producteurs augmenteront leurs revenus de 30 %, dans les zones de production,
- Les rendements des principales cultures avec augmentent de 30 %,
- 50 % des ménages améliorent leur sécurité nutritionnelle,
- 63 000 producteur/trices familiaux renforceront leur résilience au changement climatique et amélioreront leur niveau de production agricole,

² Les populations autochtones représentent près de 30% de la population Maï-Ndombe

- 50 000 ménages amélioreront leur situation nutritionnelle ;
- 670 km de routes de desserte rurale et 15 ports fluviaux seront réhabilités ;
- 21 marchés territoriaux existants seront modernisés ;
- La commercialisation des excédents agricoles augmente de 30 % ;
- 8 500 exploitations agricoles et rurales développent des initiatives entrepreneuriales, portées par des organisations de producteurs (coopératives) ; des femmes et des jeunes, seront soutenues dans les différentes filières agricoles (dont 30% ont une haute valeur nutritionnelle) ;
- 8 500 initiatives entrepreneuriales, portées par des organisations de producteurs (coopératives), des femmes et des jeunes, seront soutenues dans les différentes filières agricoles (dont 30% ont une haute valeur nutritionnelle) ;

La situation alimentaire et nutritionnelle généralement reste préoccupante en République Démocratique du Congo, et particulièrement dans les zones rurales à cause de la faiblesse des infrastructures agricoles, du manque d'accompagnement du monde rural par la défaillance des connaissances et de sensibilisation sur la lutte contre la malnutrition par conséquent manque de disponibilité de certains aliments essentiels dans certaines régions du pays.

La promotion d'un régime alimentaire équilibré et diversifié sera réalisée à travers la disponibilité d'aliments nutritifs au niveau du ménage et sur les marchés locaux, la valorisation de la production agricole pour la commercialisation.

Le Projet AVENIR encouragera les producteur·ices des zones d'intervention à améliorer également le maraîchage, la culture vivrière (légumineuses, oléagineux) et le petit élevage (porcs, chèvres et poules), en appuyant les groupements de femmes, des jeunes et personnes vulnérables dont les personnes à mobilité réduites, les peuples autochtones etc. Les jeunes et les femmes seront capacités et encouragés à lancer des initiatives entrepreneuriales de transformation de produits mais également à l'usage des nouvelles technologies post-récolte en utilisant des équipements adaptés de conservation et de transformation des produits améliorant les valeurs nutritives.

Au sein des bassins et sous bassins de production, le projet investira dans la construction et réhabilitation des infrastructures (routes de desserte, marchés territoriaux de collecte et de demi-gros, les embarcadères fluviaux) favorisant l'évacuation, stockage, transformation et l'écoulement des surplus agricoles produits grâce à des capacités de production agricole améliorées et intégrées (usage des semences améliorées, pratiques de gestion des terres, mécanisation, vulgarisation) pour répondre aux besoins d'une demande alimentaire croissante et diversifiée des populations rurales et urbaines, notamment celle de Kinshasa. Les initiatives entrepreneuriales agricoles et rurales seront financées à coûts partagés en partenariat avec les institutions financières.

Le projet a trois composantes dont l' Agriculture familiale et entrepreneuriat agricole et rural, le désenclavement et marchés territoriaux & la Coordination, et gestion du Projet dont l'objectif de développement serait de soutenir la transformation durable de l'agriculture familiale, y compris une meilleure gestion des ressources naturelles contribuant à l'atténuation du changement climatique, l'amélioration des revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux des provinces entourant Kinshasa.

2. Description complète de l'étude

2.1. Justification de la stratégie

L'ouest de la RDC est marqué par des défis socio-économiques et culturels qui affectent de manière disproportionnée les femmes, les jeunes, et les groupes marginalisés à travers les inégalités structurelles, la pauvreté, l'exclusion sociale, l'accès limité des services sociaux de base, l'adoption des politiques nationales en faveur de l'égalité de genre et de l'inclusion sociale avec une mise en œuvre faible dans les zones rurales.

L'élaboration de la SCGIS est essentielle pour assurer l'équité dans l'accès aux opportunités bien que les femmes et les jeunes représentent une part importante de la population, mais demeurent sous-représentés dans les initiatives de développement.

Le ciblage inclusif garantit que les ressources et opportunités soient accessibles de manière équitable, et renforcer le pouvoir des femmes et des jeunes en brisant les barrières culturelles et structurelles.

Enfin, la stratégie de ciblage, genre et inclusion sociale est une réponse adaptée aux réalités locales et vise à maximiser l'impact du projet AVENIR en promouvant une participation équitable et inclusive au processus de développement, en améliorant également la résilience des communautés tout en intégrant les aspirations de tous les groupes dans les solutions locales en vue de la consolidation de la paix et la cohésion sociale.

2.2. Contexte national et pertinence de la stratégie

La République Démocratique du Congo (RDC) déploie actuellement des efforts significatifs pour réduire les inégalités de genre et promouvoir l'inclusion sociale. Ces initiatives visent à permettre aux femmes et aux groupes vulnérables (PAP, PSH) qui font face à de nombreuses barrières économiques, sociales et institutionnelles qui limitent leur accès aux opportunités économiques et à un développement inclusif afin d'accéder à l'autonomisation. Cependant, le secteur agricole demeure marqué par des écarts de productivité importants entre les hommes et les femmes, principalement en raison d'un accès inégal aux facteurs de production agricoles tels que la terre, les finances et les techniques modernes ; des normes sociales discriminatoires et de la charge disproportionnée des responsabilités domestiques pesant sur les femmes. Ces écarts de genre

restent un frein au développement et reflètent des normes traditionnelles qui continuent de désavantager les femmes et les filles dans les sphères publique et privée.

Les PSH représentent une proportion importante de la population, mais elles font face à des discriminations dans l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services de base, par contre, les PAP, dans la plupart sont souvent privées de moyens de subsistance sans compensation adéquate. Les politiques d'inclusion sociale restent insuffisamment appliquées, et les financements pour des initiatives en faveur des PDH et des PAP sont encore faibles.

2.3. Analyse des enjeux de genre et inclusion sociale dans le secteur agricole

Plusieurs contraintes freinent le développement du secteur agricole dans la zone de production affectant ainsi les revenus des populations dans les sites visités.

Le rôle des femmes et des jeunes au sein des communautés, justifie une attention particulière pour améliorer leur accès aux ressources³. C'est dans cette optique que le projet AVENIR a entrepris l'élaboration d'une stratégie et d'un Plan d'Intégration Genre et Inclusion Sociale (PIGIS). En outre, il est démontré que les femmes, les jeunes, les PAP, les PVH et les ménages vulnérables figurent parmi les groupes sociaux les plus exposés à la pauvreté et sont exclus des espaces de prise des décisions. Pour contribuer aux efforts de l'Etat congolais, et plus spécifiquement à ceux déployés par le Ministère de l'Agriculture et Sécurité alimentaire, le FIDA met en œuvre des projets de développement accordant une attention particulière à ces groupes. L'objectif est de réduire ces inégalités de genre et de renforcer l'inclusion sociale de ces groupes vulnérables.

De plus, le projet AVENIR s'inscrit dans les efforts du Gouvernement de la RDC et de ses partenaires pour lutter contre la pauvreté en positionnant l'agriculture comme moteur principal du développement des populations rurales. Dans cette perspective, le secteur agricole a été identifié, lors des seconds Etats généraux de l'agriculture (EGA) de septembre 2021⁴, comme l'un des principaux leviers pour garantir une croissance économique durable, éradiquer l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, et réduire la pauvreté dans le pays.

2.4. Objectifs généraux de la stratégie

La présente stratégie s'inscrit dans un cadre global visant à approfondir l'analyse des contraintes liées au genre et à proposer des actions concrètes alignées sur les objectifs du projet AVENIR et sur la politique genre du FIDA. Elle vise à réduire les inégalités de genre dans le secteur agricole, promouvoir l'inclusion sociale des groupes vulnérables et Contribuer au développement économique et social durable des communautés rurales dans les zones d'intervention du projet.

³ FAO. (2011). L'État de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011 : Les femmes en agriculture – Comblent le fossé entre les sexes pour le développement. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

⁴ <https://agriculture.gouv.fr/etats-generaux>

2.5. Résultats attendus

- La situation de référence sur le Genre et Inclusion sociale dans la zone d'intervention est connue ;
- Les critères de vulnérabilités et d'inclusion sociale devant être appliqués lors de ciblage des bénéficiaires des activités du projet sont définis ;
- Le Plan des actions spécifiques d'intégration du Genre et Inclusion sociale assortie d'un budget est élaboré pour toute la durée du projet ;
- Le document technique de la stratégie de ciblage, de genre et de l'inclusion sociale est produit et validé au niveau national et est mis à la disposition des partenaires et d'autres acteurs.

2.6. Zone d'intervention

Le projet AVENIR est mis en œuvre dans quatre provinces stratégiques situées autour de la ville-province de Kinshasa. Ces provinces comprennent Kwango (Kenge & Katoyi 316), Kongo Central (Lukula & Mbanza-Ngungu) et périphérie de Kinshasa (Maluku, Nsele, Mont Ngafula, Kimbanseke, Njili et Limeté-Kingabwa), Maïndombe (Oshwe & Mushie), Kwilu (Bulungu & Masi-Manimba)

Ces territoires offrent un fort potentiel de développement agricole grâce à la richesse de leurs sols et aux filières vivrières porteuses. De nombreuses opportunités économiques y sont présentes, notamment pour les jeunes, les femmes et les populations vulnérables, incluant les peuples autochtones et les personnes en situation de handicap.

En investissant dans ces régions, le projet vise à valoriser le potentiel agricole, renforcer les chaînes de valeur et promouvoir l'autonomisation des communautés locales, tout en garantissant une inclusion sociale.

2.7. Parties prenantes impliquées

Le projet AVENIR, un programme de développement visant à améliorer les conditions de vie des plus vulnérables, implique plusieurs parties prenantes dont :

1. Services publics/étatiques et autorités locales

- Ministères et services étatiques⁵ de tutelle (Affaires sociales, Agriculture & sécurité alimentaire, Genre, Economie, Affaires foncières, Santé et Développement Rurale),
- Autorités et leaders locaux jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre des actions à l'échelle locale, l'adaptation des politiques et la gestion des ressources.

2. Organisations internationales et partenaires de développement

⁵ Acteur étatique est tout individu agissant dans le cadre de sa profession et de façon directe, au nom d'une entité gouvernementale. Cas précis des fonctionnaires au sein des différents ministères en lien avec le projet AVENIR, les représentants des institutions déconcentrées, les autorités locales, les Inspecteurs territoriaux, chefs de services...

- Les Organisations des Nations Unies (ONU) telles que l'ONUDI, la FAO, l'UNICEF ou l'ONU Femmes, qui soutiennent les initiatives en matière de genre, d'inclusion sociale et de développement durable.
- La Banque mondiale et autres bailleurs de fonds (FIDA, AFD, GEF, Equity, etc.) fournissent des financements et un soutien technique pour la mise en œuvre des projets.

3. ONG et Organisations de la société civile/Partenaires de mise en œuvre

- Les ONG locales et internationales participent à la mise en œuvre des actions, à la sensibilisation, à la formation et à la fourniture de services communautaires.
- Les Associations de femmes, de jeunes, de personnes handicapées et des peuples autochtones pygmées sont cruciales pour garantir que les actions du projet répondent aux besoins spécifiques de ces groupes vulnérables.

4. Communautés locales et bénéficiaires directs

- Les Femmes, jeunes, personnes handicapées, Peuples autochtones Pygmées groupes marginalisés sont les principaux bénéficiaires du projet et doivent être impliqués dans la planification et l'exécution pour assurer que les actions soient adaptées à leurs besoins ;

Les leaders communautaires et groupes de base facilitent l'adhésion aux initiatives et contribuent à la diffusion des informations au niveau local.

5. Secteur privé

- Les Entreprises locales et multinationales peuvent être impliquées dans des partenariats publics-privés, dans la création d'emplois, ou dans la fourniture de ressources et de services.
- Les Institutions financières soutiennent l'accès au financement pour les bénéficiaires du projet, en particulier pour les initiatives économiques et entrepreneuriales.

6. Institutions académiques et centres de recherche

- Les Universités et instituts de recherche (UNIKIN, ERAIFT, IITA et INERA) peuvent être impliqués dans l'évaluation des impacts du projet, la collecte de données, et le développement de nouvelles approches ou stratégies adaptées aux réalités locales.

7. Médias

- Les Médias locaux et nationaux joueront un rôle essentiel dans la sensibilisation, la diffusion d'informations et le plaidoyer pour la mise en œuvre du projet et l'inclusion des femmes et des groupes vulnérables.

3. Destinataires de la présente stratégie de ciblage GIS

Ce document sera mis à disposition des équipes de gestion du projet AVENIR ainsi qu'à toutes les parties prenantes impliquées dans sa mise en œuvre, notamment les services étatiques, les bailleurs de fond, les ONG, les associations et les ASBL. Il constitue un outil technique essentiel pour orienter et planifier les activités liées au genre et à l'inclusion sociale (GIS).

Son objectif vise à renforcer la résilience des groupes vulnérables et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) alignés avec l'ODD 5 (égalité entre les sexes) et l'ODD 10 (réduction des inégalités), contribuant ainsi à une croissance inclusive et équitable dans la zone du projet.

4. Objectif du manuel

Ce manuel de SCGIS a pour objectifs spécifiques :

- i. **Orienter la planification des actions** en fournissant des directives pratiques pour intégrer les considérations de genre et d'inclusion sociale dans l'implémentation du projet. Cela inclut l'identification des besoins spécifiques des différents groupes sociaux (femmes, personnes handicapées, jeunes, peuples autochtones pygmées, etc.) et l'élaboration d'actions adaptées.
- ii. **Assurer la mise en œuvre effective des actions** en mettant en place des mécanismes pour garantir que les stratégies de ciblage, de genre et d'inclusion sociale sont effectivement appliquées dans les projets en les intégrant non pas seulement dans le cycle du projet mais aussi dans les outils de rapportage et en veillant à ce que les groupes vulnérables bénéficient des services et ressources de manière équitable.
- iii. **Suivre et évaluer les progrès** des actions en termes de réduction des inégalités de genre et d'inclusion des groupes marginalisés, et ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus.
- iv. **Guider la planification, l'exécution et l'évaluation des actions** pour garantir l'intégration effective du genre et de l'inclusion sociale à tous les niveaux de la gestion de projets.

5. Importance du ciblage GIS dans une politique d'inclusion

L'objectif fondamental d'une politique d'inclusion est de prévenir toute forme de discrimination fondée sur des critères tels que l'âge, le handicap, l'origine ethnique, le genre, l'orientation sexuelle ou encore l'apparence physique. Cette approche vise à transformer la société en levant les barrières qui entravent l'accessibilité aux structures ordinaires, notamment dans les domaines des services sociaux, de l'éducation, de l'emploi, et de la participation citoyenne.

L'inclusion crée un environnement où les différences individuelles sont non seulement acceptées, mais également valorisées. Elle garantit que chaque individu, y compris les personnes en situation de précarité, puisse s'épanouir pleinement et contribuer de manière significative à la communauté.

En intégrant les notions d'égalité et d'équité, l'inclusion aspire à ce que chaque personne, notamment dans le cadre professionnel, d'exprimer son plein potentiel, de développer ses compétences et de participer activement sans entraves aux activités liées à ses particularités.

Au-delà de la simple prévention des discriminations, l'inclusion vise à instaurer une véritable égalité de traitement, offrant à chacun les mêmes opportunités de réussite et de développement, tout en respectant et en célébrant les spécificités individuelles.

Dans ce contexte, le ciblage SIG (Système d'Information Géographique) se révèle être un outil clé et permet d'identifier avec précision les zones cibles, les populations vulnérables, facilitant ainsi la mise en œuvre d'interventions adaptées et inclusives, en tenant compte des besoins spécifiques des différentes communautés.

II. Cadre Conceptuel

2.1. Rôle du genre et de l'inclusion sociale dans la réussite du projet et dans la promotion d'une gouvernance inclusive

2.1.1. Définition du genre et de l'inclusion sociale

Le « genre » n'est pas synonyme de « femmes » bien que les discriminations soient fondées sur le sexe affectent particulièrement les femmes et les filles, qui sont une catégorie d'êtres humains. Le genre, par contre, se concentre sur les relations entre les hommes et les femmes, leurs rôles, leur accès et leur contrôle sur les ressources, la répartition du travail, leurs intérêts et leurs besoins. Il désigne socialement et culturellement les différences construites entre les hommes et les femmes, les garçons et les filles qui leur confèrent une valeur, d'opportunités et des chances de vie inégales. Il fait également référence aux caractéristiques et capacités typiquement masculines et féminines, ainsi qu'aux attentes concernant le comportement des femmes et des hommes dans la société.

Le projet AVENIR soutiendra une définition large du genre qui tient compte des différents besoins et priorités des groupes marginalisés (femmes, jeunes, PSH, PAP), tout en reconnaissant leurs rôles et capacités respectifs. L'égalité par contre, ne signifie pas que les femmes et les hommes deviendront identiques, mais que les droits, les responsabilités et les opportunités des femmes et des hommes ne dépendront pas du fait qu'ils soient nés hommes ou femmes mais prendront en compte les multiples aspects de la diversité tels que l'âge, le sexe, le handicap et autres catégories de vulnérabilité, susceptibles d'engendrer des discriminations.

L'intégration de la protection, c'est mettre en œuvre les activités agricoles, nutritionnelles et d'appui aux moyens d'existence de manière non discriminatoire et impartiale qui promulguent la sécurité, la dignité et les droits des personnes qui reçoivent une assistance tout en s'engageant à suivre une approche « Ne pas nuire » dans la programmation.

2.1.2. Importance du ciblage genre et inclusion sociale

Le ciblage en fonction du genre et l'inclusion sociale est également un levier essentiel pour un développement durable, équitable et harmonieux. En intégrant ces principes, on favorise la construction d'une société plus juste et égalitaire, où chaque individu, indépendamment de son genre ou de sa situation sociale, a la possibilité d'atteindre son plein potentiel.

Le ciblage par genre et l'inclusion sociale vise à garantir que les besoins, les droits et les opportunités des individus, quelle que soit leur identité de genre ou leur situation sociale, soient pris en compte pour plusieurs raisons :

1. **Réduire les inégalités et promouvoir l'équité** en répondant aux besoins spécifiques des hommes et des femmes, dans les sociétés où il y a des disparités structurelles entre les sexes. Les femmes, par exemple, peuvent rencontrer des obstacles particuliers dans l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé ou à la sécurité.

En intégrant une approche différenciée selon le genre, les politiques et les programmes deviennent plus justes et offrent un accès équitable aux ressources. De même, l'inclusion sociale veille à ce que les groupes marginalisés, tels que *les personnes à mobilité réduites/handicapées, les minorités ethniques ou les communautés rurales*, ne soient pas laissés de côté dans les processus d'intégration.

2. **Encourager une participation active** des femmes, jeunes et des hommes dans tous les secteurs de la société, notamment en politique, dans l'économie et dans la prise de décisions communautaires.
3. **Améliorer les résultats sociaux et économiques** en encourageant l'émancipation des femmes, l'accès à l'éducation, etc. L'inclusion des groupes marginalisés participe également à la création d'une société plus harmonieuse et prospère, en réduisant les tensions sociales et en stimulant la productivité.
4. **Répondre aux besoins diversifiés des individus** (hommes, les femmes et d'autres groupes sociaux) en fonction de leur genre, de leur situation économique, de leur âge ou de leur origine. Par exemple, les femmes peuvent avoir des besoins particuliers en matière de santé reproductive, tandis que les personnes âgées peuvent nécessiter des services sociaux adaptés.
5. **Respect des droits humains** en tenant compte des spécificités de chaque groupe, les politiques publiques garantissent que personne ne soit laissé pour compte, ce qui est essentiel dans le cadre des engagements internationaux, tels que ceux de l'ONU, en matière de droits des femmes et des personnes marginalisées.
6. **Renforcer la résilience des communautés** face aux chocs économiques, sociaux et environnementaux, on renforce le tissu social et on permet à un plus grand nombre d'individus de contribuer à la reconstruction et à l'adaptation aux crises.

2.1.3. Défis de genre et inclusion dans les zones de projet

La région ouest de la RD Congo ciblée par le projet AVENIR, fait face à d'importants défis socio-économiques et culturels, liés au genre et à l'inclusion sociale.

Ces défis sont particulièrement marqués par plusieurs inégalités qui affectent principalement les femmes, les jeunes, les populations rurales mais aussi les groupes sociaux marginalisés, comme les personnes handicapées et les peuples autochtone etc., nécessitent une approche intégrée et participative impliquant les gouvernements locaux, les organisations de la société civile, et les communautés.

Pour y remédier, il est impérieux de mettre en œuvre des politiques ciblées, de sensibiliser les communautés et de renforcer les infrastructures locales pour garantir des opportunités équitables pour tous.

Voici quelques principaux défis liés au genre et à l'inclusion dans cette région :

1. Inégalités de genre et rôle traditionnel des femmes sont profondément ancrées dans les pratiques culturelles et sociales, renforcent le rôle traditionnel de la femme, limitant les femmes à la sphère domestique, avec des responsabilités principalement liées aux tâches ménagères et à l'éducation des enfants.

Cela limite l'accès des femmes à des opportunités économiques, à l'éducation et à la participation politique et aux espaces de prises de décisions.

- **Accès limité à l'éducation des filles**, souvent les stéréotypes culturels favorisent l'éducation des garçons, tandis que la formation des filles est perçue comme moins importante, compromettant leur autonomisation économique à long terme.
 - **Accès limité à l'emploi et à la propriété** où les femmes et les jeunes ont moins d'opportunités économiques et rencontrent souvent des obstacles pour accéder aux ressources productives (terres, crédit, etc.), et elles sont souvent exclues des processus décisionnels concernant l'exploitation des ressources naturelles et agricoles.
2. Violence basée sur le genre et discriminations (violence domestique, les abus sexuels, et le mariage précoce), reste un problème majeur dans les régions rurales. Les femmes et les filles des zones cibles sont souvent victimes de violences physiques, psychologiques et sexuelles, ce qui empêche leur pleine participation à la société et à l'économie.
 - Mariage précoce est encore pratiqué dans certaines régions⁶ raison de pressions économiques et culturelles, souvent en raison de facteurs économiques, culturels et sociaux. Les filles sont mariées dès leur jeune âge, ce qui les prive d'éducation

⁶ Entretiens dans la province de Maïndombe et Kwango

et de possibilités économiques, et les exposent à des risques de violence domestique et de complications de santé, notamment en matière de grossesse.

- Impunité pour les auteurs de violences où les victimes de violences basées sur le genre n'ont souvent pas accès à la justice en raison de la faiblesse des institutions locales et du manque de sensibilisation.
3. Accès à la santé reproductive et sexuelle, en particulier, les services de santé reproductive et sexuelle, sont un défi majeur dans la région de Maïndombe, Kwango, Kwilu & Kongo central où les femmes, en particulier les jeunes filles, n'ont souvent pas accès à des informations et à des services adéquats pour gérer leur santé reproductive, ce qui conduit à un taux élevé de grossesses non désirées, de mariages précoces et de mortalité maternelle.
- Accès limité aux soins de santé où les infrastructures de santé sont insuffisantes et mal équipées, ce qui limite l'accès aux soins nécessaires pour la santé des femmes et des enfants.
4. Dans de nombreuses communautés, les groupes marginalisés (les personnes en situation de handicap, les jeunes déscolarisés ou sans emploi, les Peuples Autochtones Pygmées (PAP), filles mères, font face à une exclusion persistante qui entrave leur accès aux opportunités et limite leur plein épanouissement de la manière suivante :
- Personnes vivant avec handicap sont souvent marginalisées et ont un accès limité aux services de santé, à l'éducation, aux opportunités et aux services sociaux. La stigmatisation sociale et l'inadaptation des infrastructures aggravent leur isolement, réduisant ainsi leur participation à la vie économique et communautaire.
 - Jeunes sans emploi où le chômage est un problème croissant dans les zones visitées, en particulier pour les jeunes femmes constitue un défi majeur. Le manque d'opportunités économiques pousse de nombreux jeunes à migrer vers les grandes villes ou à s'engager dans des activités informelles précaires et non rémunérées compromettant ainsi leur avenir et leur stabilité financière et plus loin la stabilité de l'économie nationale.
 - Minorités ethniques et Peuples Autochtones Pygmées (PAP) sont confrontés à une exclusion socio-économique qui limite leur accès à l'emploi, au logement et à l'éducation. Les stéréotypes négatifs, les discriminations structurelles et le manque de reconnaissance de leur diversité culturelle perpétuent leur marginalisation, réduisant ainsi leurs opportunités de développement et leur intégration sociale.
- Face à ces inégalités, il est essentiel d'adopter des stratégies inclusives et adaptées pour garantir à ces groupes un accès équitable aux ressources et aux opportunités, leur permettant ainsi de jouer pleinement leur rôle dans le développement économique et social de leurs communautés.

5. Pauvreté et manque d'infrastructures aggravent les inégalités de genre et les problèmes d'inclusion sociale. L'accès à l'eau potable, à l'électricité, aux routes et aux services de santé est limité, ce qui affecte particulièrement les femmes et les enfants, qui sont souvent responsables de la gestion de ces besoins essentiels dans les foyers.
6. Discriminations en matière de participation politique et décisionnelle au profit des femmes, et les groupes marginalisés ont peu de voix dans les sphères politiques et décisionnelles locales. Les femmes sont sous-représentées dans les instances politiques, malgré les efforts de la RDC pour promouvoir leur participation⁷, en raison des normes culturelles et de la domination des hommes dans les structures politiques.
7. Pratiques culturelles et croyances traditionnelles peuvent à la fois contribuer à l'inclusion et à l'exclusion, en fonction de la manière dont elles sont interprétées. Parfois, des traditions locales excluent ou limitent les droits des femmes et des groupes marginalisés, par exemple en matière d'héritage, de propriété et de décision familiale.

2.2. La stratégie de ciblage

Le ciblage étant un processus pratique de définition, d'identification et d'atteinte des personnes ciblées, il est impliqué dans toutes les étapes du cycle du projet (conception - mise en œuvre - suivi - évaluation).

Dès sa phase initiale, le projet AVENIR a mené un ciblage géographique rigoureux en identifiant les bassins de production de quatre provinces clés – Maïndombe, Kongo Central, Kwango et Kwilu – ainsi que les périphéries de Kinshasa, des zones caractérisées par une forte vulnérabilité, mais aussi un potentiel agricole prometteur. Les critères de sélection de ces bassins ont été basé sur : (i) le niveau élevé de pauvreté et de taux de malnutrition, (ii) l'existence de bassins de production pouvant être intensifiés et exploités durablement par une agriculture orientée vers le marché urbain; (iii) le potentiel de développement économique grâce à l'agriculture et à l'entrepreneuriat rural le long des axes qui relient les marchés territoriaux à Kinshasa, (iv) le potentiel d'inclusion des femmes, jeunes, peuples autochtones (PA) et personnes en situation de handicap (PSH), avec l'objectif est de soutenir ces communautés dans l'amélioration de leurs revenus et de leur sécurité alimentaire.

L'une des priorités essentielles du ciblage est de garantir que les véritables bénéficiaires soient bien ceux qui ont le plus besoin d'un appui, en veillant à ce que les critères d'éligibilité soient adaptés à chaque type de soutien. Bien qu'aucun ciblage ne soit totalement parfait, l'ambition est de réduire au maximum les erreurs d'inclusion et d'exclusion. Certains acteurs estiment qu'un **seuil maximal de 5 % d'erreur** dans la sélection des bénéficiaires est une référence acceptable pour assurer l'efficacité et l'équité du processus.

⁷ <https://www.femnet.org/wp-content/uploads/2021/11/Policy-Brief-WPP-DRC-French.pdf>

Ainsi, le ciblage n'est pas une simple formalité, mais un levier stratégique garantissant que l'appui apporté atteigne véritablement ceux qui en ont le plus besoin, tout en valorisant les opportunités locales de développement durable. Ce processus repose sur une approche participative et contextuelle qui prend en compte les dynamiques sociales, culturelles et économiques influençant l'accès aux opportunités.

2.2.1. Principes directeurs sur le ciblage

Le ciblage dans les projets de développement soutenus par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) repose sur des principes fondamentaux⁸ visant à assurer l'inclusion, l'équité et l'efficacité des interventions.

Ces principes garantissent que les populations les plus vulnérables bénéficient d'un appui adapté à leurs besoins spécifiques :

- Utiliser des approches participatives et veiller à la prise en compte des besoins des populations vulnérables, Cette approche garantit que les stratégies adoptées sont adaptées aux réalités locales et répondent aux besoins prioritaires des bénéficiaires ;
- Recourir à des quotas pour la participation, à des groupes vulnérables et à des mesures de facilitation aux activités du projet ;
- Accompagner les populations rurales (femmes, hommes, jeunes, peuples autochtones, personnes vivant avec handicap, ménages vivant sous le seuil de pauvreté etc.) à gérer leur propre développement en leur conférant le pouvoir de décision sur l'utilisation des fonds et la sélection des prestataires de services. Cette approche renforce leur autonomie et leur capacité à gérer durablement leur développement ;
- Travailler avec tous les membres du ménage pour définir une vision unificatrice du ménage en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le bien-être et d'augmenter les revenus, ainsi que pour lutter contre les rôles et relations discriminatoires ;
- Collaborer avec les dirigeants et les hommes pour promouvoir l'égalité des sexes et le changement de comportement ;
- Intégrer des stratégies qui tiennent compte des besoins et des aspirations spécifiques des enfants, femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des peuples autochtones pygmées etc.
- Atteindre ceux qui ont plus de besoin en développant des stratégies de ciblage adaptée au contexte pour atteindre les groupes et les ménages les plus vulnérables au niveau du village cibles,
- Avoir une redevabilité auprès des populations affectées en assurant la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les étapes d'évaluation des besoins, de conception, de processus de ciblage, de mise en œuvre et de revue des projets.

⁸ Note pratique/Ciblage de la pauvreté, égalité des sexes et autonomisation dans le cadre de la conception des projets

2.2.2. Méthodologie de Ciblage

2.2.2.1. Aperçu général des méthodes de ciblage

Une combinaison d'indicateurs socio-économiques pour définir les critères d'éligibilité des ménages et des personnes vulnérables en milieu rural et urbain est utilisée. Les communautés sont plus susceptibles d'appliquer les critères de vulnérabilité si elles sont impliquées dans son développement.

Toutefois, le projet a effectué également un ciblage par le quota d'au moins 50% de femmes, 50% de jeunes, 5% de personnes handicapées et 0,5% de peuples autochtones dans l'ensemble du projet (dont au moins 20% par rapport aux bénéficiaires de la province de Maïndombe).

- **Identification des groupes cibles** en fonction du genre, de l'âge, du statut socio-économique, du handicap, etc.
- **Analyse contextuelle et différenciée** dans les besoins et les opportunités entre les différents groupes (femmes, hommes, enfants, jeunes, personnes handicapées, peuples autochtones) dans le cadre du projet.
- **Approche participative** pour engager les communautés, en particulier les groupes vulnérables, dans le processus de ciblage et de prise de décision.

2.2.2. Approche de ciblage

Différentes méthodologies de ciblage seront utilisées :

- **Le ciblage géographique** – Identification des zones/communautés sur la base de résultats d'enquêtes en lien avec la problématique que l'on cible ou l'on croise avec d'autres éléments quantitatifs ou qualitatifs (études, entretiens individuels et de groupe, rapports, etc.). Il s'agit d'un moyen efficace de viser les populations pauvres dans les projets ;
- **Le ciblage direct** – lorsque des mesures spécifiques sont nécessaires pour acheminer des services et des ressources vers des membres ou des groupes spécifiques (jeunes et femmes, groupe impliqués dans des activités d'entrepreneuriat agricole ou rural, peuples autochtones, personnes en situation de handicap etc.) de la communauté qui, sans cela, ne bénéficieraient pas des activités du projet ;
- **Le ciblage individuel** – Il se fait selon des catégories facilement observables - telles que le sexe, l'âge, le handicap, le statut d'emploi, femme enceinte et/ou allaitante. Ce type de ciblage s'applique le plus souvent aux programmes de nutrition.
- **Le ciblage communautaire participatif (ménages & individu)** – Définition conjointe des critères de sélection avec les communautés (responsables communautaires en particulier) et les partenaires d'implémentation, puis établissement de la liste des ménages bénéficiaires conjointement avec les communautés.
- **L'auto-ciblage** où les bénéficiaires potentiels s'identifient eux-mêmes comme éligibles à une intervention, en fonction des critères définis par le projet. L'auto-ciblage repose sur la

volonté des individus à s'inscrire ou à participer à une intervention qui leur est destinée et est donc une approche efficace pour s'assurer que les bonnes personnes bénéficient d'un programme, tout en limitant les abus et en facilitant l'inclusion sociale. Il sera recommandé dans le cadre du projet AVENIR parce que :

- Il réduit le risque d'exclusion involontaire des populations vulnérables, car elles s'identifient elles-mêmes comme éligibles.
- Il diminue les coûts administratifs liés à l'identification et à la sélection des bénéficiaires.
- Il limite la fraude, car les interventions sont conçues pour être attractives uniquement pour les groupes cibles et moins intéressantes pour les autres.

Fonctionnement de l'auto-ciblage

1. Définition des critères d'éligibilité : Le projet fixe des critères clairs basés sur des facteurs comme le revenu, le statut social, le genre, ou le niveau de vulnérabilité.
 2. Mise en place d'incitations adaptées : Par exemple, si un projet vise les ménages les plus pauvres, il peut proposer un travail rémunéré avec un salaire inférieur au marché. Seuls les plus nécessiteux s'y intéresseront.
 3. Communication et accès équitable à l'information : Sensibilisation des populations cibles pour qu'elles sachent qu'elles peuvent bénéficier du programme.
 4. Vérification et ajustements : Des contrôles peuvent être effectués pour éviter que des personnes non éligibles profitent du programme.
- **Le ciblage des ménages et individu par recensement** - Il s'agit d'aller visiter chaque ménage / individu porte à porte et d'évaluer pour chacun d'eux leur niveau de vulnérabilité / pauvreté.

Tableau 1 : Avantages et inconvénients des méthodes de Ciblage

Méthodes	Avantages	Inconvénients	Contexte favorable
Ciblage géographique	Permet de toucher un grand nombre de personnes vulnérables dans une zone donnée. Peut être rapide avec des données secondaires uniquement.	Peut exclure des personnes vulnérables situées en dehors de la zone définie. Coûts élevés s'il y a nécessité de collecter des données primaires.	Quand des données fiables existent et permettent de définir précisément les zones vulnérables.
Ciblage direct	Assure que les ressources atteignent directement les bénéficiaires les plus nécessiteux.	Risque de stigmatisation des bénéficiaires et de contestations communautaires.	Quand les besoins spécifiques de certains groupes sont clairement définis et nécessitent une intervention ciblée.

Ciblage individuel	Ciblage précis basé sur des critères spécifiques et facilement identifiables.	Peut être restrictif et ne pas capturer d'autres aspects de la vulnérabilité.	Pour les programmes nécessitant une attention particulière pour certaines catégories (ex. nutrition).
Ciblage communautaire participative	Favorise l'acceptation communautaire et l'engagement local dans le projet.	Processus long nécessitant un consensus communautaire qui peut être biaisé.	Lorsque l'on souhaite favoriser l'implication communautaire et minimiser les tensions locales.
Auto-ciblage des bénéficiaires	Réduit le risque d'exclusion involontaire des vulnérables, diminue les coûts administratifs liés à l'identification et limite la fraude,	Manque de Contrôle et de Vérification	Implication des Acteurs Locaux
Ciblage des ménages et individu par recensement	Assure une identification détaillée des bénéficiaires les plus vulnérables.	Méthode coûteuse et chronophage nécessitant des ressources importantes.	Quand on dispose de ressources suffisantes pour mener une enquête approfondie et garantir un ciblage précis.

Toutes fois, l'expérience montre que les ciblage les plus efficaces sont plutôt une combinaison de différentes méthodes en raison notamment du caractère non homogène des populations parmi lesquelles la sélection doit être faite.

2.2.3. Critères clés de ciblage des bénéficiaires

1) Ciblage des ménages vulnérables en agriculture

L'indicateur de *la superficie emblavée n'est pas le seul à considérer* étant donné que tous les ménages n'ont pas la même motivation pour exploiter la terre. Certains ménages peuvent emblaver des grandes superficies peut être par disponibilité de la main d'œuvre ou du terrain. Un autre indicateur plus facile à identifier est *la possibilité ou non de disposer d'un revenu complémentaire à part des revenus issus de l'agriculture*. Dans plusieurs cas, il a été remarqué que ceux qui ont des revenus complémentaires qui investissent davantage dans l'élevage, une moto de transport des passagers, un moulin, une pharmacie ou un restaurant, etc. Ces ménages auront accès aux renforcements des capacités dans tous les domaines abordés par le projet AVENIR.

2) Ciblage des femmes

Les femmes cheffe de ménage, les femmes enceintes et allaitantes mais aussi celles abandonnées par les maris, filles mères, les veuves, les ménages avec 1 ou plusieurs enfants

mal nourris, ménages nombreux avec plus de 6 enfants etc. exerçant l'agriculture ou d'autres activités lucratives seront prioritaires à l'identification. Il a été constaté également qu'un faible apport des femmes dans le revenu du ménage et pour faire face à cela, le projet AVENIR accordera un intérêt particulier aux femmes.

Dans certaines zones du Maïndombe et du Kwango, des conflits communautaires (notamment pour l'accès aux terres ou ressources naturelles) ont généré des déplacements de populations dont les femmes, et sont également exclues des services sociaux de base et vivent dans une grande précarité.

3) Ciblage des jeunes garçons et filles sans emploi.

Est jeune pour le projet AVENIR, un individu (filles ou garçons) dont l'âge varie entre 18 à 35 ans. *Le chômage des jeunes, en particulier dans les zones rurales, les poussent à exécuter des activités informelles ou précaires, cela peut également les pousser à se faire enrôler et/ou rejoindre les groupes armés ou tomber dans des cycles de pauvreté chronique.* Ces jeunes au chômage ayant des capacités à produire, ne sachant pas nécessairement lire ou écrire et sont également sous-représentés dans les espaces des prises de décisions au niveau communautaire. *Ce groupe cible recevra des renforcements des capacités en alphabétisation fonctionnelle en liaison avec les activités du projet avant d'être réintégrés dans des activités de leurs choix :*

- En agriculture, ces jeunes suivront des formations techniques et bénéficieront d'un accompagnement en agriculture pour assurer la relève. L'implication des jeunes dans l'agriculture pourra aussi changer les mentalités envers les droits des femmes et seront alors intégrés dans :
 - i. La création de coopératives communautaires pour faire l'agriculture, la commercialisation et l'encadrement aux travaux agricoles en tant que service payant.
 - ii. Les champs écoles paysannes (CEP) prévus par le projet en vue du transfert de compétences, mais serviront pour les jeunes pour apprécier l'agriculture.
- Dans les AGR de transformation et de valorisation des produits agricoles ou non-agricoles ainsi que celles innovantes (confection des outils agricoles, fabrication de composte, etc.).

4) Ciblage de personnes en situation de handicap (PSH)

Les personnes en situation de handicap (PSH) font face à de nombreuses discriminations, à une stigmatisation persistante et à des infrastructures inadaptées, limitant ainsi leur participation active à la vie sociale et économique. Conformément à l'**ODD 8**, qui promeut une croissance économique inclusive et un travail décent pour tous, il est essentiel de lever ces barrières pour garantir leur pleine intégration. L'Organisation Internationale du Travail (OIT), à travers la

Convention n°159, encourage la mise en place de politiques inclusives favorisant l'emploi et la réadaptation professionnelle des personnes en situation de handicap⁹.

Le ciblage des PVH permet de supprimer les obstacles physiques, sociaux et culturels en identifiant des secteurs économiques adaptés à l'entrepreneuriat inclusif, notamment dans le commerce de proximité, les services et l'artisanat. Cela passe par des formations spécialisées, un accompagnement technique et un accès facilité aux financements, assurant ainsi la viabilité de leurs initiatives économiques. La collaboration avec les institutions locales, les associations et les organisations spécialisées est primordiale pour garantir une inclusion réussie et durable.

Actions Clés pour l'autonomisation des PVH

▪ **Encourager l'entrepreneuriat inclusif**

- Créer des réseaux et associations d'entrepreneurs handicapés pour renforcer la visibilité et le plaidoyer en faveur de l'inclusion (ex : mise en place d'un réseau d'entrepreneurs handicapés spécialisés dans la transformation alimentaire).
- Mettre en place ou capaciter des incubateurs adaptés offrant un accompagnement technique, financier et logistique aux porteurs de projets en situation de handicap (ex : incubateur dédié à l'artisanat et au commerce local, avec des infrastructures accessibles).
- Développer des programmes de microcrédit et de subventions spécifiques avec des conditions favorables pour surmonter les barrières financières (ex : fonds dédié aux femmes handicapées entrepreneures).
- Encourager la création de coopératives et d'entreprises sociales/GIE réunissant des personnes handicapées pour favoriser l'inclusion économique et la solidarité (ex : coopérative de fabrication de produits écologiques impliquant des personnes à mobilité réduite).

▪ **Former et renforcer les compétences**

- Organiser des formations adaptées en gestion d'entreprise, comptabilité, marketing digital et innovation, pour aider les PVH à développer des activités génératrices de revenus (ex : atelier sur la vente en ligne pour les artisans handicapés).
- Offrir des formations en technologies numériques (création de sites web, e-commerce, freelancing) pour faire le marketing de leurs produits depuis leur domicile.
- Former/sensibiliser les autorités locales, les entreprises et les ONG sur l'importance de l'inclusion économique des personnes handicapées afin de réduire les préjugés et favoriser leur recrutement (ex : atelier pour sensibiliser les entreprises locales aux avantages d'une main-d'œuvre inclusive).

▪ **Renforcer leur participation dans la gouvernance et le poste de prise de décision**

⁹ Convention N° 159 du BIT sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, et la Recommandation N° 168

- Sensibiliser les PVH à l'importance de leur engagement politique pour influencer les politiques publiques en leur faveur (ex : formations sur l'importance du vote et des élections accessibles).
- Offrir des formations en leadership, communication et négociation pour aider les femmes en situation de handicap à prendre des rôles de responsabilité et défendre leurs droits (ex : programme de mentorat pour former des femmes leaders au sein de leurs communautés).

L'inclusion économique et sociale des personnes en situation de handicap est un levier essentiel pour une société plus équitable et durable. En leur offrant les moyens de s'émanciper, de contribuer activement à l'économie et de défendre leurs droits, nous œuvrons pour un monde plus inclusif, où chacun a sa place et son rôle à jouer.

5) Ciblage des peuples autochtones Pygmées (PAP)

Les peuples autochtones pygmées, représentant environ 3 % de la population en RDC, sont profondément liés à la forêt équatoriale, source de leur spiritualité et de leur subsistance. Cependant, ces communautés, notamment les Twa particulièrement présentes dans la province de Maïndombe, font face à des discriminations systémiques, un accès limité aux terres, ainsi que des difficultés en matière d'éducation et de soins de santé. La déforestation et l'expansion agricole menacent leur mode de vie traditionnel, les poussant progressivement vers la sédentarisation et l'agriculture de subsistance.

Face à ces défis, le PAP, notamment dans les villages Lokongo (secteur N'kaw) et Quartier Lokala 2 (Oshwe cité) en territoire de OSHWE, met l'accent sur une approche participative pour garantir leur implication et préfère être intégré dans le processus décisionnel pour mieux s'approprier le projet et en assurer la durabilité¹⁰, à travers des consultations régulières, la reconnaissance de leurs savoirs traditionnels, et une sensibilisation aux objectifs du projet. L'objectif est d'assurer leur inclusion à travers des consultations régulières, la reconnaissance de leurs savoirs traditionnels et une sensibilisation aux objectifs du projet, favorisant ainsi une mise en œuvre adaptée à leurs réalités culturelles et sociales.

Critères d'Identification des bénéficiaires

L'identification des bénéficiaires doit être inclusive et participative, impliquant les autorités locales, les ONG et autres parties prenantes. Les critères incluent :

- Ménages vivant sous le seuil de pauvreté, sans accès stable aux revenus ni aux services sociaux de base.
- Activités économiques à faible rendement (agriculture, pêche, artisanat).
- Localisation dans des zones isolées ou difficiles d'accès (villages reculés, enclavés ou sans infrastructures).

¹⁰ Entretien des PAP villages Lokongo (secteur Nkawu) et Lokala 2 (Oshwe cité)

- Forte vulnérabilité aux impacts environnementaux (déforestation, changements climatiques, accaparement de terres).
- Familles avec enfants mal nourris ou enfants de 0 – 24 mois, familles nombreuses à partir de 6 enfants,
- Ménages dirigés par la femme ou un enfant, Ménages déplacés ou ayant accueillis les déplacés (famille d'accueil) et les femmes enceintes
- Violations des droits (déplacements forcés, restrictions d'accès aux ressources naturelles).
- Faible niveau d'organisation communautaire et absence de représentation dans les instances de décision.

Actions clés pour l'autonomisation des Pygmées

Afin de renforcer leur résilience et leur inclusion, plusieurs initiatives seront mises en place :

- **Autonomisation économique**

- Formation en gestion d'affaires et élaboration de plans économiques.
- Organisation de coopératives pour mutualiser les ressources et accéder à des marchés plus larges.
- Mise en place de micro-financements et de crédits adaptés (prêts sans intérêts, AVEC).

- **Renforcement des droits et de la gouvernance**

- Formations sur les droits des populations autochtones et la gouvernance inclusive.
- Intégration des femmes pygmées dans les structures décisionnelles (au moins 20 % de représentation).
- Sensibilisation des communautés environnantes à l'importance de l'inclusion et du respect des droits des pygmées.

- **Valorisation des savoirs traditionnels**

- Intégration des compétences ancestrales (médecine naturelle, artisanat, gestion des ressources) dans des initiatives économiques modernes.
- Création d'une marque communautaire pour commercialiser des produits artisanaux et médicinaux sur des marchés équitables.

- **Leadership et dialogue intercommunautaire**

- Formation des pygmées au leadership participatif et à la gestion des conflits.
- Organisation de forums d'échange avec d'autres acteurs locaux pour promouvoir la cohésion sociale.
- Plaidoyer pour la reconnaissance de leurs droits sur les plateformes locales, nationales et internationales.

Ces actions visent à garantir l'autonomie des peuples autochtones pygmées, renforcer leur participation active dans la société et assurer un développement durable respectueux de leur culture et de leurs droits.

6) Ciblage des organisations ou groupement paysans

Les organisations ont plusieurs formes selon leurs dénominations dont organisation de base (OB), organisation paysanne (OP), fédération, réseaux des associations (RA), associations et coopératives ou groupements paysans, etc. Le projet AVENIR ciblera les organisations qui :

- Disposent de l'agrément ou pensent le demander dans les meilleurs délais (au lancement des activités avec l'organisation).
- Incluent les ménages vulnérables, les femmes et/ou les jeunes de 18 à 35 ans ; les PAP et les PVH ;
- Développent les actions et les activités alignées dans le projet AVENIR ;
- Sont disposées à établir une convention avec le projet AVENIR en respectant les exigences et les critères de la durabilité.

Il y aura plusieurs types de coopératives, entre autres :

- Coopératives agricoles (gestion des équipements agricoles, semences etc.) ;
- Coopératives de valorisation des produits forestiers tels que champignons, plantes aromatiques et médicinales, etc. ;
- Coopératives des unités de transformation des produits agricoles ;
- Coopératives de services (surtout pour les jeunes) tels que : la maintenance et réparation mécanique, la multiplication des semences, la production de composte, le tri et recyclage des déchets, etc.

7) Ciblage des groupements / localité ou villages :

Chaque groupement ou village visité dispose des infrastructures sociales dont écoles tant primaires, secondaire ou universitaire, hôpitaux/centre de santé, des espaces pour la vente des produits agricoles (marchés). Chaque structure ayant un responsable, il serait nécessaire de les impliquer dans le processus de la mise en œuvre des activités, notamment, dans l'identification des catégories sociales des vulnérables.

Toutefois, les zones cibles sont pauvres et la différence pour les prioriser peut se baser sur :

- a)** La capacité à s'organiser pour inclure le maximum de ménages vulnérables, des femmes, des jeunes et les peuples marginalisés,
- b)** La capacité de gestion des affaires collectives en liaison avec les activités du programme telles que l'usage des semences améliorées, équipements agricoles, activités génératrices des revenus.

- c) La facilité de mettre en place dans chaque territoire des comités de gestions des infrastructures socioéconomiques : marché, pistes agricoles, etc.
- d) La capacité de répondre dans les délais aux exigences du projet concernant les conditions d'accès au foncier (par exemple, mettre à la disposition du projet des parcelles pour les démonstrations d'innovations agricoles, pour les champs écoles paysans, ainsi que des terrains destinés à d'éventuelles constructions des infrastructures sociales et économiques).
- **Mécanismes de Suivi et d'Évaluation**
 - Indicateurs de genre et d'inclusion sociale : Définition des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour mesurer l'impact du projet sur l'égalité des genres et l'inclusion sociale.
 - Mécanismes de collecte de données : Outils et méthodes pour collecter des données désagrégées par sexe, âge et statut de handicap afin de suivre l'efficacité des actions.
 - Processus de suivi et de réajustement : Comment assurer un suivi régulier et ajuster les actions pour garantir qu'elles répondent aux besoins des groupes cibles, y compris l'élaboration de rapports et la gestion des retours des bénéficiaires.

2.3. Stratégies d'Inclusion Sociale et de Genre

Pour promouvoir une société plus équitable et inclusive, il est essentiel de mettre en place des stratégies d'inclusion sociale et de genre visant à réduire les inégalités, renforcer la participation de tous et favoriser l'autonomisation des groupes marginalisés à travers :

Le renforcement des capacités et sensibilisation

- Organiser des sessions de formation et de sensibilisation pour les bénéficiaires, les parties prenantes et les équipes de mise en œuvre.
- Expliquer les enjeux liés au genre et à l'inclusion sociale pour favoriser une meilleure compréhension et un changement des mentalités.
- Intégrer une approche participative en incluant hommes, femmes et jeunes dans les discussions pour favoriser un engagement collectif.

La collaboration avec des acteurs clés

- Identifier et travailler avec des partenaires stratégiques tels que les ONG locales, les associations de femmes, et les groupes communautaires.
- Renforcer les capacités des organisations locales afin qu'elles puissent promouvoir activement l'inclusion sociale et défendre les droits des groupes marginalisés.
- Créer des plateformes d'échange et de dialogue pour une approche coordonnée et durable.

L'identification et levée des obstacles à l'inclusion

- Réaliser une analyse des barrières sociales, culturelles et économiques qui empêchent certains groupes d'accéder aux ressources et opportunités.

- Développer des solutions adaptées pour surmonter ces obstacles, telles que la mise en place de quotas de participation pour les femmes et les jeunes, la création de programmes de soutien économique et d'autonomisation pour les groupes vulnérables, l'adaptation des activités aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap ou marginalisées.

Le genre est une approche essentielle pour garantir que les interventions de développement prenant en compte les inégalités et les besoins spécifiques des femmes et des hommes. En intégrant une perspective de genre dans les stratégies d'inclusion sociale, il devient possible d'identifier et de lever les barrières structurelles qui limitent l'accès des femmes et des groupes marginalisés aux ressources, aux opportunités et à la prise de décision. Ce lien entre ciblage, genre et inclusion sociale permet ainsi de favoriser une participation équitable et d'assurer que les actions mises en place bénéficient à toutes et à tous de manière juste et durable.

Il est important de relever que le projet avenir doit bâtir ses actions Genre autour des trois objectifs spécifiques de la politique genre du FIDA: 1) promouvoir l'autonomisation économique des femmes et des hommes ruraux; 2) donner aux femmes et aux hommes une voix et une influence égales dans les institutions et les organisations rurales, y compris dans les processus décisionnels au niveau du ménage, de la communauté et au niveau local; 3) répartir plus équitablement la charge de travail et les avantages économiques et sociaux entre les femmes et les hommes.

2.4. Description du système de rétroaction / gestion des plaintes et feedbacks des participants au programme

Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) accorde une importance particulière à la mise en place de systèmes de gestion des plaintes et des retours d'information/ feedbacks dans ses projets, y compris le projet AVENIR. Ces systèmes visent à renforcer *la transparence, la responsabilité et l'efficacité* des interventions en permettant aux bénéficiaires et aux parties prenantes d'exprimer ou de partager leurs opinions, préoccupations, suggestions ou plaintes concernant la mise en œuvre du projet.

Une plainte est une expression écrite ou orale, d'une préoccupation, d'un mécontentement, d'une revendication, d'un besoin ou d'une aspiration relative au projet, à ses impacts, aux mesures correctives y afférentes, formulée par les bénéficiaires et /ou toute partie prenante ou personne ne manifestant un intérêt pour le projet.

Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) est un ensemble de procédures et processus par lesquels les plaintes, les questions sur le projet, ainsi que les problèmes qui surgissent dans sa mise en œuvre sont résolus. Il vise à gérer les risques, diffuser les informations sur les possibilités de recours, augmenter la transparence, la responsabilisation des acteurs du projet et l'appropriation des activités du projet par les citoyens.

Le plaignant est tout individu, groupe d'individus ou structure affectés directement ou indirectement par les activités du projet ainsi que ceux qui peuvent avoir des intérêts dans le projet ou son impact ou ses résultats de développement.

Les plaintes peuvent concerner :

- Les démarches administratives : retards, mauvaise gestion des dossiers, etc.
- Le non-respect des lois et réglementations : violations des règles en vigueur, la marginalisation, les cas de corruption, l'embauche de mineur-e-s sur les chantiers, etc.
- La qualité et l'accès aux services : mauvaise exécution du projet, exclusion injustifiée, la qualité des services fournis aux clients, le paiement des contrats non formels, le comportement des travailleurs des entreprises, des sous-traitants, etc.
- L'impact environnemental et social : effets négatifs sur l'environnement ou la communauté, cas du processus d'acquisition des terres, le recensement des biens et des personnes affectées, les conflits de propriété).
- Les problèmes graves et sensibles (traités avec confidentialité) : Fraude et corruption, Abus de pouvoir, Atteintes aux droits humains (mauvaises conditions de travail, harcèlement, etc.)

Dans le cadre du projet AVENIR, le MGP vise à fournir aux personnes et communautés qui se sentent lésées par les activités du projet, des possibilités accessibles, rapides, efficaces et culturellement adaptées pour soumettre leurs plaintes et préoccupations afférentes au projet. D'autre part, il vise à identifier, proposer et mettre en œuvre des solutions justes et appropriées en réponses aux plaintes et préoccupations soulevées.

2.4.1. Objectif du système de rétroaction/rétro-information :

Les objectifs du système de rétroaction sont :

- Améliorer la qualité du programme à travers les retours pour identifier les problèmes, corriger les erreurs et adapter les activités aux besoins des bénéficiaires ;
- Renforcer la responsabilité des parties prenantes, y compris les bénéficiaires, d'avoir un moyen de demander des comptes aux responsables du projet ;
- Promouvoir la transparence et la confiance en créant un environnement où les participants se sentent écoutés et valorisés ;
- Renforcer la redevabilité des acteurs

2.4.2. Composantes clés des systèmes de gestion des feedbacks et des plaintes du projet AVENIR

1. Les canaux de communication accessibles qui permettent aux bénéficiaires de soumettre leurs feedbacks, tels que **boîtes à suggestions** qui seront placées dans des lieux accessibles aux bénéficiaires, **lignes téléphoniques** dédiées à travers un numéro vert

pour des appels gratuits sera mis en place dans toutes les zones ciblées par le projet en vue de recueillir le feedback des communautés et envisager des mesures correctrices selon le cas, **réunions communautaires** à travers un espace ouvert pour des discussions en groupe mais également **l'adresse mail** pour recevoir des plaintes et sera géré par une personne externe du projet. Les Points focaux communautaires peuvent être formés pour recueillir les plaintes au niveau local.

2. La protection pour garantir que les informations partagées restent confidentielles, en particulier pour les plaintes sensibles en cas d'abus ou de corruption.
3. Les mécanismes de traitement des feedbacks comprendront la réception et enregistrement de toutes les plaintes dans un système structuré, la classification des plaintes mineures et les préoccupations graves, l'analyse et suivi des tendances, traiter les problèmes et apporter des réponses et la communication des résultats pour informer les participants des actions prises en réponse à leurs feedbacks.
4. Participation des parties prenantes en impliquant les bénéficiaires dans la conception et l'évaluation du système pour garantir qu'il répond à leurs besoins.

2.4.3. Processus de traitement clair et transparent

Une fois les plaintes ou feedbacks reçus, le système prévoit :

- Enregistrement systématique où chaque retour sera consigné dans un registre spécifique.
- Analyse et catégorisation où les plaintes sont évaluées pour déterminer leur nature et leur gravité.
- Réponse rapide dont les délais sont fixés pour apporter des réponses appropriées aux plaignants.
- Suivi et clôture pour assurer que les mesures correctives sont mises en œuvre et informer les parties concernées de l'issue.

2.4.4. Ajustements basés sur les retours.

Le système de gestion des plaintes et des feedbacks du projet AVENIR, conforme aux directives du FIDA, vise à créer un environnement participatif garantissant ainsi que les préoccupations des bénéficiaires sont prises en compte de manière efficace et transparente, contribuant ainsi à l'amélioration continue des interventions et à la réalisation des objectifs du projet.

Le MGP peut être défini comme un système permettant de recueillir, de régler et de traiter les préoccupations et plaintes des parties prenantes à un projet et aussi d'exploiter la rétro-information provenant de ces dernières pour améliorer les interventions dudit projet. Il prévoit un suivi régulier des plaintes reçues et des actions entreprises, afin d'améliorer continuellement le processus et d'assurer la satisfaction des parties prenantes.

2.4.5. Vulgarisation du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

Le succès d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes dépend en grande partie de sa connaissance par les parties prenantes. A ce titre, toutes les informations portant sur les procédés et procédures du MGP du Projet AVENIR seront largement partagées avec les communautés dans les zones d'intervention du projet.

Le projet AVENIR utilisera les canaux suivants aux fins de permettre à tous les acteurs et à tous les niveaux de bien les connaître en vue de les utiliser en cas de besoin :

- Des brochures, des dépliants et des réunions d'explication comme support de communication ;
- Les campagnes d'explication et de sensibilisation dans les langues nationales seront privilégiées (par radios locales, consultations, crieurs publics).

Les informations sur le MGP sont diffusées dans les langues locales et via des canaux de communication appropriés pour atteindre toutes les parties prenantes, y compris les groupes vulnérables. Les plaintes peuvent être soumises de manière anonyme, et des mesures sont en place pour protéger les plaignants contre d'éventuelles représailles.

2.5. Le partenariat du projet

Le projet AVENIR adopte l'approche « Faire-Faire », déléguant ainsi la mise en œuvre des activités à des organisations de la société civile, les services étatiques spécialisés, les fédérations, organisations paysannes de femmes et de jeunes, reconnues pour leur expertise.

La stratégie de ciblage, GIS repose sur une collaboration entre les équipes du projet et les organisations partenaires actives dans les communautés cibles.

Ce document cadre vise à renforcer leur responsabilisation dans les activités GIS, tout en soulignant l'importance d'un appui en renforcement des capacités afin de garantir leur efficacité et alignement avec le plan d'action.

L'objectif du partenariat est de promouvoir une agriculture durable en harmonie avec les besoins locaux et les recommandations nationales.

2.6. Les contraintes favorisant les inégalités basées sur le GIS

A travers des observations effectuées dans les zones visitées, il ressort l'existence de nombreuses disparités et inégalités basées sur le genre qui peuvent être regroupées dans ce qui suit :

2.6.1. Disparités dans la répartition du travail

Le temps de travail des femmes est plus de deux fois supérieure à celui des hommes. Elles assument des activités multiples, souvent plus exigeantes et pénibles que celles réalisées par les hommes. La durée quotidienne de leur travail des femmes est de 12 heures mais varie légèrement d'un village à l'autre et d'un ménage à l'autre dans les localités visitées.

Cette situation affecte directement les femmes, entraînant un manque de repos, une détérioration de leur hygiène, et a des répercussions sur la nutrition des enfants. De plus, elle contribue à accroître les tensions et la violence et face à cette réalité, plusieurs femmes des villages ont suggéré d'alléger la pénibilité de leur charge quotidienne afin de pouvoir s'engager dans des activités plus valorisantes.

2.6.2. Contraintes spécifiques liées à la violence sous toutes ses formes

Les différents types de violences subies par les femmes dans les villages visités ont des répercussions importantes, entraînant des contraintes telles que :

- i La limitation de l'accès des femmes et jeunes à l'éducation,
- ii La nutrition des enfants dûs aux contraintes liées aux violences empêche une diversification alimentaire adéquate pour les enfants.
- iii Les grossesses précoces ou involontaires, souvent issues de violences sexuelles, constituent un frein majeur à la poursuite des études, quel que soit le domaine de formation. Ces obstacles figurant parmi les principales causes d'abandon scolaire.

2.6.3. Disparités sexospécifiques à l'accès et au contrôle des facteurs de production

Les sexospécifiques sont des idées sur la façon dont les hommes et les femmes devraient être et agir. Dans de nombreuses communautés visitées, les rôles et attentes liés au genre influencent profondément l'accès des femmes aux ressources essentielles, notamment la terre. Bien que la loi n'interdise pas formellement aux femmes d'hériter, les traditions et coutumes locales restent un obstacle majeur. La réticence des hommes à céder des droits fonciers aux femmes, combinée à la peur des violences verbales ou physiques, pousse nombreuses d'entre elles à renoncer ou à réclamer leur part d'héritage¹¹.

Au-delà de cette exclusion foncière, les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables font face à d'autres défis économiques. Le manque de ressources financières limite leur capacité à acquérir les semences et les outils agricoles indispensables à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Cette inégalité dans l'accès et le contrôle des ressources productives freine leur potentiel de production et leur capacité à générer des revenus.

Par ailleurs, la valorisation et la gestion des ressources naturelles restent un défi pour ces groupes marginalisés. Faute de moyens suffisants, les femmes peinent à investir dans des équipements modernes et des technologies adaptées à la transformation et à la conservation des ressources naturelles. L'accès limité à la formation technique et au soutien institutionnel entrave également leur capacité à adopter des pratiques innovantes et durables. Ainsi, ces inégalités structurelles perpétuent leur précarité et limitent leur contribution au développement économique et environnemental de leur communauté.

¹¹ Entretien à Oshwe et Kenge

2.6.4. Disparités sexospécifiques dans la participation à la décision dans le ménage, le pouvoir et l'influence dans la communauté

Dans la plupart des cas, les femmes exercent peu d'influence au sein de la communauté. Cette situation s'explique par leur accès limité aux ressources, un faible niveau d'instruction (la majorité étant analphabète), une exposition fréquente à la violence et d'autres facteurs entravant leur intégration et leur impact dans la société. La tradition ancestrale, qui confère historiquement l'autorité au chef de village masculin, se reflète également dans les foyers où les hommes dominent la gestion et la prise de décisions familiales.

Par ailleurs, les femmes sont souvent absorbées par des activités agricoles très prenantes et pénibles, ce qui leur laisse peu de temps pour veiller à leur santé, poursuivre leur éducation ou participer activement à la vie communautaire. De plus, nombre d'entre elles ignorent leurs droits ou hésitent à les revendiquer par crainte de violences. L'absence d'espaces collectifs sécurisés pour échanger sur leurs problèmes et prendre des décisions ensemble les prive d'une opportunité cruciale d'autonomisation et d'action collective.

2.7. Alignement de la Stratégie Genre et Inclusion Sociale (GIS)

2.7.1. Alignement aux instruments internationaux

La République Démocratique du Congo et spécifiquement dans la zone du projet AVENIR, a plusieurs groupes marginalisés (peuples autochtones pygmées, femmes, personnes vivantes avec handicaps, déplacés internes et communautés affectées par les conflits, jeunes en situation de chômage, personnes vivant dans l'extrême pauvreté peuvent être identifiés. Ces groupes font face à des inégalités sociales, économiques et culturelles.

Sur le plan international, il est pertinent de s'appuyer sur des conventions, cadres et initiatives internationales reconnues qui offrent des directives pour la promotion de l'inclusion, de l'égalité des genres et les droits des groupes marginalisés. La RDC s'est alignée derrière nombreuses conventions internationales qui font de la promotion des droits des femmes congolaises leur cheval de bataille, à savoir :

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), adoptée en 1948, énonce les droits fondamentaux et les libertés inhérents à tous les êtres humains sans aucune discrimination, notamment de sexe ou toute autre situation ;
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux, culturels (PIDESC) ratifié par la RDC le 1^{er} novembre 1976, reconnaît à toute personne sans discrimination des droits économiques, sociaux et culturels et demande aux Etats de créer des conditions de travail justes et équitables, propices pour permettre à toute personne d'avoir un niveau de vie décent, de jouir du meilleur état de santé et du droit à l'éducation.

- Le Pacte International relative aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) ratifié par la RDC le 1^{er} novembre 1976, engage les Etats partie à garantir un droit égal des hommes et des femmes en matière civil et politique.
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a été signée le 18 décembre 1979 et son protocole facultatif ratifié le 17 novembre 1985 par la RDC. La CEDEF est la plus importante convention internationale spécifiquement dédiée aux droits des femmes qui lutte contre les discriminations et toutes les formes de violence à l'égard des femmes mais également insiste sur la participation active des femmes à la prise de décision, ce qui peut être intégré dans la GIS pour promouvoir l'inclusion sociale.
- L'article 14 de la CEDEF met l'accent sur les droits des femmes rurales, un alignement direct pour les populations marginalisées dans des zones comme le Kwango, Kwilu, et Maïndombe.
- La Convention relative aux Droits de l'Enfant adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies et ratifiée le 27 septembre 1990, engage les Etats à respecter les droits de l'enfant sans aucune forme de discrimination.
- La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 31 octobre 2000 adopté par la RDC qui promeut la participation des femmes à la préservation de la paix et à la résolution des conflits. Son 4^{ème} axe prioritaire d'intervention sur le relèvement vise à intégrer la dimension genre dans la gestion et la résolution pacifique des conflits et assurer l'autonomisation socio-économique des femmes victimes des conflits lors de la réintégration et reconstruction postérieures aux conflits.
- La Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD, 2006) qui promeut les droits et la dignité des personnes handicapées et garantit leur accès à l'éducation, à l'emploi, et aux infrastructures accessibles, en ligne avec une stratégie d'inclusion.
- La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP, 2007) qui reconnaît les droits des peuples autochtones, y compris le respect de leur culture, leurs terres et leurs moyens de subsistance.

Le pays a également adhéré à plusieurs instruments juridiques qui visent à améliorer les droits des femmes dont le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes "protocole de Maputo" adopté le 11 juillet 2003 à Maputo, entré en vigueur le 25 novembre 2005, ratifié sans réserve par la RDC par la RDC le 09 juin 2008 et publié au journal officiel le 14 Mars 2018. Il engage les Etats partie à protéger les droits des femmes et des filles, notamment ceux relatifs à la santé sexuelle et reproductive, et de lutter en particulier contre les pratiques coutumières néfastes dont elles sont les principales victimes.

- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP, 1981) met l'accent sur les droits des groupes marginalisés en Afrique, en tenant compte des contextes locaux.
- L'Acte constitutif de l'Union Africaine (2000) engage les Etats membres à assurer la participation des femmes au processus de prise de décisions, notamment dans les domaines politique, économique et socio-culturel et à respecter le principe de promotion d'égalité entre les hommes et les femmes.
- La Déclaration Solennelle pour l'Egalité de Genre en Afrique (2004) renforce la protection juridique des femmes, promeut la parité entre les hommes et les femmes et garantit les droits des femmes à la terre, à la propriété et à l'héritage.
- Le Protocole de la SADC sur le Genre et le développement, adopté en 2008 et révisé en 2016, en vue de favoriser le renforcement des moyens d'action des femmes, d'éliminer la discrimination et réaliser l'égalité et l'équité entre les sexes par l'élaboration et la mise en œuvre de législations, de politiques, de programmes et de projets soucieux de répondre aux besoins des femmes comme des hommes.
- Les aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (2015), plus particulièrement les aspirations 1 et 6, visent respectivement une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable, ainsi qu'une Afrique dont le développement axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes et qui se soucie du bien-être des enfants.

Le défi actuel est celui de l'harmonisation de ces textes internationaux avec la législation nationale forgée dans une recherche de conciliation avec les us et coutumières.

2.7.2. Alignement à la Stratégie Nationale

La Stratégie Genre et Inclusion Sociale de la République Démocratique du Congo est un cadre politique et stratégique mis en place pour promouvoir l'égalité de genre, l'inclusion sociale et le respect des droits humains pour tous, en particulier pour les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les personnes vivant avec handicaps, et d'autres catégories marginalisées. Pour s'aligner à cette stratégie, le projet AVENIR doit soutenir la cohésion sociale qui favorise :

- La valorisation de l'action des femmes et des jeunes dans la mise en œuvre des projets et les résultats obtenus grâce à leur participation.
- Une approche participative qui associe toutes les parties prenantes à la définition et la diffusion des messages de communication, garantissant ainsi que les besoins des femmes et des groupes vulnérables soient parfaitement représentés.

Toutefois, cet alignement implique une intégration proactive des enjeux GIS garantissant, ainsi une appropriation équitable et durable des résultats des projets par l'ensemble des parties prenantes, en particulier les plus vulnérables. Par ailleurs, la stratégie prévoit l'implication de plusieurs acteurs, notamment :

- Le Gouvernement de la RDC, à travers des ministères de l'agriculture et sécurité alimentaire ainsi que les institutions publics responsables de la planification et de la mise en œuvre des politiques liées au genre et à l'inclusion.
- Les organisations de la société civile, qui jouent un rôle clé dans la promotion des droits des femmes et des groupes vulnérables.
- Les partenaires techniques et financiers qui soutiennent les efforts de la RDC dans la mise en œuvre de cette stratégie.

Cette stratégie étant validé au cours d'un atelier par toutes les parties prenantes, fait appel à une harmonisation et une coordination que toutes les stratégies GIS établissent un équilibre entre la visibilité des contributions des bailleurs et celle du gouvernement congolais. Cette harmonisation et coordination doivent stimuler aussi une véritable appropriation et pérennisation des projets par la population et par toutes les parties prenantes. Le projet AVENIR dans sa dimension multisectorielle touche à l'ensemble de ces secteurs en partant du postulat que l'agriculture est le moteur, la plaque tournante et le centre d'interaction pour les autres secteurs.

2.7.3. Alignement à la Politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) met l'accent sur une approche inclusive et transformative pour promouvoir l'égalité de genre, l'inclusion sociale et la résilience des communautés rurales. Le projet AVENIR doit s'aligner sur cette politique en intégrant les principes directeurs du FIDA en matière de GIS, en adaptant également ses interventions et en s'assurant que les groupes vulnérables bénéficient pleinement de ses actions.

Cet alignement tiendra en compte les priorités du FIDA qui repose sur trois objectifs stratégiques dans sa Politique Genre :

- i Objectif stratégique 1 : Promouvoir l'autonomisation économique des ruraux des deux sexes afin de leur permettre de participer aux activités économiques rentables et d'en bénéficier, sur un pied d'égalité.
- ii Objectif stratégique 2 : Permettre aux femmes et aux hommes d'avoir une voix et une influence égales dans les institutions et les organisations rurales.
- iii Objectif stratégique 3 : Réaliser un équilibre plus équitable entre les femmes et les hommes dans la répartition du travail et des bénéfices économiques et sociaux.

2.7.4. Alignement de la Stratégie du Projet AVENIR

2.7.4.1. Promotion de l'égalité d'accès, participation de leadership équitable et la réduction des charges et résilience

▪ Promotion de l'égalité d'accès aux ressources et opportunités

Le projet AVENIR va faciliter l'accès sécurisé des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables aux terres cultivables, en intégrant des clauses spécifiques dans les cadres de

gouvernance locale. Il garantira que les intrants agricoles, les technologies modernes, et les formations bénéficient équitablement aux femmes et aux groupes marginalisés dans des activités génératrices de revenus à forte valeur ajoutée, comme la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

Le projet mettra en place des mécanismes d'accès simplifié au crédit agricole pour les femmes et les jeunes, en partenariat avec des institutions financières locales et encouragera aussi les initiatives économiques inclusives via des coopératives ou des groupes d'épargne solidaires.

- **Participation et Leadership Equitable**

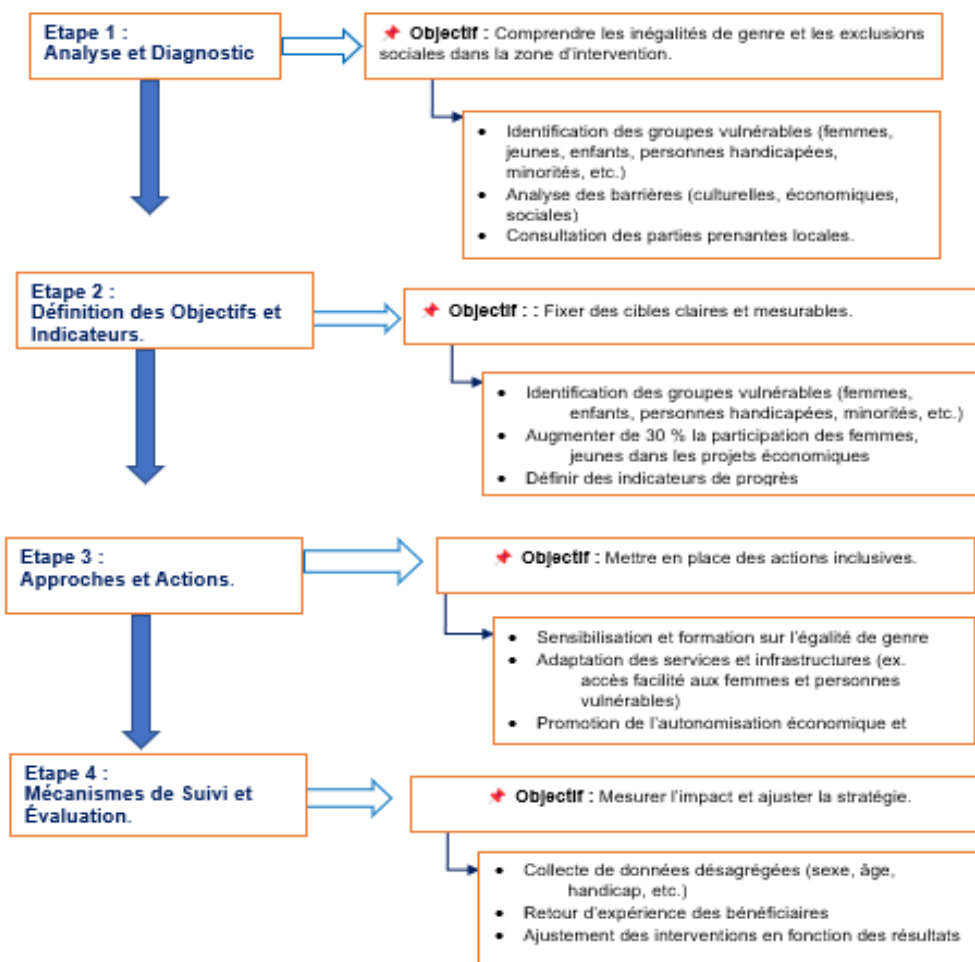
Le projet AVENIR facilitera la formation des femmes et les jeunes à des rôles de leadership au sein des comités locaux de gestion des projets et des organisations agricoles, mais aussi garantir une représentation équitable ou implication effective des femmes et des jeunes dans tous les organes décisionnels établis.

- **Réduction des Charges et Résilience**

Le projet AVENIR fera la promotion des technologies agricoles adaptées pour réduire le temps des travaux des femmes (ex : outils modernes, mécanisation), mais également faciliter une approche genre dans les stratégies d'adaptation climatique, notamment par des formations aux pratiques agro écologique et des solutions résilientes accessibles aux groupes vulnérables.

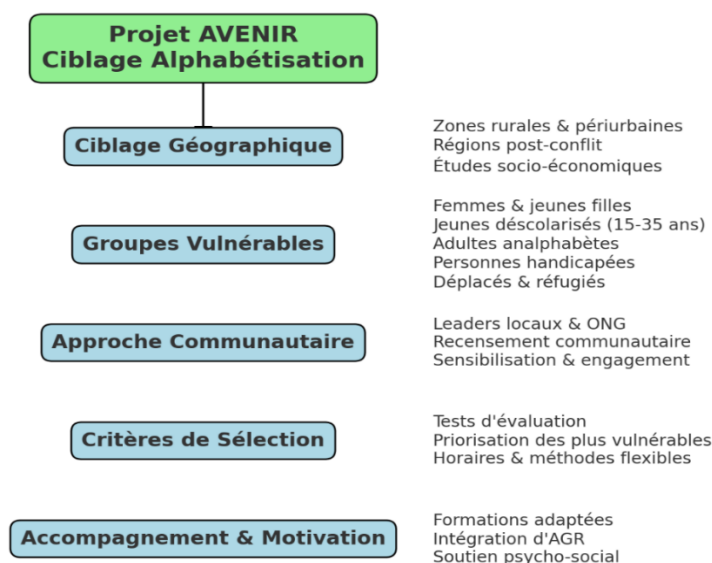
2.7.4.2. Stratégie de ciblage GIS mise en œuvre

Schémas 1 : Stratégie de ciblage, Genre et Inclusion Sociale



Schémas 2 : Structure de ciblage en alphabétisation

Schéma Structuré du Ciblage des Candidats à l'Alphabétisation Projet AVENIR



2.7.4.3. Stratégie GIS pour l'Agriculture familiale et Entrepreneuriat agricole et rural

Cette approche de ciblage basée sur le SIG (Système d'Information Géographique) offre une planification territoriale précise, alignée sur les réalités locales et les objectifs du projet AVENIR. Elle permet une gestion optimale des ressources, tout en maximisant l'impact sur les groupes vulnérables, la sécurité nutritionnelle et l'inclusion dans l'entrepreneuriat agricole. Il sera recommandé au projet AVENIR de programmer un renforcement des capacités de ses staffs et partenaires sur le système information géographique (SIG / GIS).

1) Ciblage des Zones pour le Développement des Agrosystèmes

- Identification des bassins de production prioritaires en utilisant le SIG pour cartographier les zones à fort potentiel agricole basées sur le rendements historiques et diversité des cultures, proximité des cours d'eau, accès à l'irrigation, fertilité, texture, érosion
- Analyse des infrastructures routières et des centres de commercialisation pour sélectionner des zones stratégiques connectées aux marchés de demi-gros.
- Identification des zones sensibles à la déforestation, à l'érosion ou à la surexploitation, afin de promouvoir des pratiques agricoles durables.

2) Ciblage pour une Agriculture Résiliente au Changement Climatique

- Analyse des risques climatiques en utilisant des données climatiques (précipitations, températures, fréquence des sécheresses/inondations) pour identifier les zones les plus exposées et adapter les interventions en conséquence.

3) Ciblage pour l'Amélioration de la Sécurité Nutritionnelle et l'Égalité des Genres

- Analyse des données de sécurité alimentaire et identifier les zones rurales où les ménages ont un faible accès aux aliments nutritifs ;
- Identification des ménages avec les enfants dont le niveau de nutrition est menacé et précaire ;
- Identification des ménages dirigés par des femmes et des jeunes sous-représentés dans les activités agricoles pour orienter les actions vers ces groupes ;
- Identification des femmes enceintes, des ménages dirigés par la femme, des ménages avec un ou plusieurs enfants malnutris

4) Ciblage pour un Entrepreneuriat Agricole Rural Inclusif

- Identification des sites/zones où des initiatives entrepreneuriales émergent (coopératives, micro entreprises rurales) ;
- Analyse des données relatives aux jeunes et aux femmes ayant un accès limité à des ressources productives telles que la terre, le crédit et les technologies ;
- Localisation des points clés pour la transformation, le transport et la commercialisation, afin d'intégrer efficacement les entrepreneurs ruraux dans les circuits économiques ;
- Identification des zones favorables aux cultures de rente et aux services agricoles ;
- Identification des projets innovants et porteurs dans le secteur agricole, capables de créer l'emploi aux jeunes et autres groupes vulnérables

5) Ciblage pour la Conservation et l'Utilisation Raisonnable des Ressources Naturelles

- Cartographie des forêts, aires protégées et terres arides pour orienter les interventions agricoles vers des zones moins vulnérables.
- Identification des zones adaptées aux pratiques telles que l'agroforesterie, la conservation des sols et la reforestation.
- Mise en place d'un système de suivi des changements d'occupation des sols pour évaluer les impacts environnementaux des interventions.

2.7.4.4. Stratégie de Sécurisation Foncière des Producteurs et de Gestion Inclusive des Forêts Communautaires

Cette stratégie vise à cibler les zones prioritaires et à accompagner les populations vulnérables en collaboration avec les autorités locales et les communautés pour valider les cartes produites et assurer une gestion foncière et forestière durable.

1. Identification des zones prioritaires pour la sécurisation foncière

La priorité sera donnée aux zones avec une forte densité de petits producteurs et une insécurité foncière marquée. Il sera également essentiel de cibler les zones frontalières entre les terres agricoles et les forêts communautaires souvent sujettes à des tensions.

Comme méthodologie à suivre:

- Utilisation du SIG pour repérer les zones à forte densité de petits producteurs et à risque de conflits fonciers.
- Validation participative des cartes avec les communautés locales et les autorités pour garantir leur fiabilité et leur pertinence

2. Ciblage des Groupes Vulnérables

L'objectif est de cartographier les populations rurales vulnérables, en particulier les petits agriculteurs, les femmes et les jeunes sans accès à la terre. De plus, il sera important d'identifier les zones où le coût de la sécurisation foncière constitue une barrière majeure pour les ménages.

Actions prioritaires à mener:

- Identifier les populations rurales vulnérables (petits agriculteurs, femmes, jeunes sans terres) à l'aide de données démographiques ;
- Identifier les zones où les coûts de sécurisation foncière sont élevés pour les ménages et mettre en place des solutions adaptées telles que simplifier les procédures administratives en réduisant des exigences pour obtention des titres fonciers, subventionnement des frais d'enregistrement pour les ménages à faibles revenus, paiement échelonné des frais fonciers, collaborer avec les autorités locales et traditionnelles pour faciliter la reconnaissance officielle des droits fonciers à moindre coût, etc.;
- Mettre en place un soutien financier (via le FIAT) pour aider les ménages vulnérables à couvrir les frais de sécurisation foncière.

Quelques critères de Vulnérabilité pour la Sécurisation Foncière des Producteurs et la Gestion Inclusive des Forêts Communautaires

1. Critères Socio-Économiques

- Extrême pauvreté : Manque de revenus stables, insécurité alimentaire, absence d'épargne.
- Dépendance économique : Groupes vivant exclusivement de l'agriculture de subsistance ou de l'exploitation forestière sans diversification économique.
- Analphabétisme et faible niveau d'éducation : Accès limité à l'information juridique et administrative liée aux droits fonciers.
- Exclusion des marchés et absence d'infrastructures : Difficulté d'accès aux routes, aux services financiers et aux débouchés commerciaux.

2. Critères Juridiques et Fonciers prenant en compte les obstacles liés à l'accès à la terre et aux ressources naturelles

- Absence de titres fonciers ou reconnaissance juridique des terres coutumières.
- Conflits fonciers fréquents (au sein des familles, entre communautés, avec des investisseurs).

- Risques d'expropriation et d'accaparement des terres par des entreprises privées ou des projets publics.
- Reconnaissance limitée des droits fonciers des femmes et des jeunes dans le système foncier coutumier.

3. Critères Environnementaux et d'Accès aux Ressources influençant directement la vulnérabilité des producteurs et des communautés

- Déforestation et dégradation des terres : Érosion des sols, perte de fertilité, feux de brousse non maîtrisés.
- Changements climatiques : Impact sur la productivité agricole (sécheresses, inondations, irrégularité des saisons).
- Accès limité aux forêts communautaires en raison des restrictions légales ou de l'appropriation des terres par des tiers.
- Conflits liés aux ressources naturelles (eau, bois, pâturages).

4. Critères de Genre et d'Inclusion Sociale permettant d'identifier les groupes les plus marginalisés dans l'accès à la terre et aux ressources naturelles

- Femmes rurales et cheffes de ménage : Accès restreint à la terre, dépendance économique aux hommes.
- Jeunes sans accès à la terre : Manque de reconnaissance dans les structures décisionnelles locales.
- Peuples autochtones et minorités ethniques : Droits fonciers coutumiers souvent ignorés dans les régulations officielles.
- Personnes en situation de handicap : Accès limité aux activités économiques et aux services de gouvernance foncière.

3. Zonage pour la Gestion Inclusive des Forêts Communautaires

L'utilisation du SIG permettra de cartographier les forêts exploitées par les communautés locales, d'identifier les zones à forte biodiversité ou à risque de déforestation, et de créer des zones dédiées à l'agroforesterie, à la conservation et à d'autres usages communautaires.

Méthodologie:

- Cartographier les forêts communautaires exploitées et des zones à risque de déforestation à l'aide de SIG.
- Réaliser un zonage participatif avec les communautés locales pour définir les espaces destinés à l'agroforesterie, la conservation et d'autres usages durables.

Indicateurs Clés de Suivi et Évaluation

- Nombre d'hectares sécurisés avec des titres fonciers, par territoire et bassins de production ;
- Nombre de conflits fonciers résolus ou évités grâce à la sécurisation foncière ;
- Taux de réduction à la déforestation dans les forêts communautaires.

2.7.4.5. Stratégie de Ciblage SIG/GIS pour la pêche raisonnée dans la province de Maïndombe

Cette stratégie cherche à encourager une pêche durable dans la province de Maïndombe à travers une planification et une gestion basée sur le Système information géographies (SIG) ou Geographic Information System (GIS en Anglais). Elle vise à réduire la surpêche tout en proposant des alternatives économiques aux communautés locales.

1. Cartographie des Zones de Pêche et des Affluents du Lac Maïndombe

La cartographie des zones de pêche et des affluents du lac Maïndombe permet d'identifier les principales zones surexploitées et les habitats critiques pour les espèces halieutiques, d'analyser la dynamique des ressources aquatiques et de mieux comprendre l'impact environnemental et socio-économique de la pêche sur les communautés locales. Cette démarche contribue à une gestion durable des ressources naturelles et à l'élaboration de stratégies de conservation adaptées aux réalités locales.

i. Actions prioritaires :

- Localiser les zones de pêche autorisées ou interdites selon les périodes (zones de frayères et de régénération des stocks d'espèces de poissons).
- Identifier les zones propices à la pisciculture pour offrir des opportunités de reconversion aux jeunes pêcheurs.

2. Intégration des Plans de Cogestion des Pêches (PCP)

Se fait lors des consultations participatives pour renforcer la gestion participative des ressources halieutiques.

i. Actions prioritaires à mener :

- Cartographier les périodes, techniques et zones de pêche autorisées en concertation avec les communautés.
- Développer des cartes interactives pour les fédérations de pêcheurs et les autorités locales.
- Former les communautés riveraines à l'utilisation d'outils GIS simplifiés pour signaler les violations ou anomalies.

3. Ciblage des Populations Riveraines pour la Sensibilisation

L'objectif serait de renforcer la sensibilisation auprès des groupes les plus dépendants de la pêche.

i. Actions prioritaires à mener :

- Identifier les villages situés autour du lac et des affluents, en se concentrant sur les groupes vulnérables (jeunes pêcheurs, familles précaires).
- Utiliser le SIG pour suivre les pratiques de pêche et leur évolution dans le temps.

2.7.4.6. Stratégie de Ciblage GIS/SIG pour la Promotion de la Pisciculture comme Alternative Economique

Cette stratégie utilise des données environnementales (qualité de l'eau, disponibilité de l'espace, proximité des marchés) pour réduire la pression sur les ressources halieutiques grâce à des projets de pisciculture. Les données des populations riveraines seront utilisées pour identifier les jeunes pêcheurs qui peuvent bénéficier des opportunités de reconversion vers la pisciculture et aura l'impact sur la pression halieutique.

i. Actions prioritaires :

- Identifier les zones adaptées à la pisciculture (qualité de l'eau, proximité des marchés).
- Localiser les jeunes pêcheurs susceptibles de bénéficier des opportunités de reconversion.
- Suivre l'évolution des initiatives de pisciculture et leur impact sur la réduction de la surpêche.
- Encadrement des pêcheurs sur l'amélioration des techniques traditionnelles et l'usage des outils ainsi que la chaîne de valeur de la filière pêche
- Intégrer les rapports des fédérations de pêcheurs pour repérer les infractions (pêche dans des zones interdites ou hors périodes autorisées).

ii. Surveillance et respect des mesures adoptées

Il est nécessaire de cartographier les itinéraires et zones surveillées par les moyens de navigation mis à disposition, afin d'optimiser la couverture et la surveillance des zones critiques mais aussi intégrer les rapports des fédérations de pêcheurs pour localiser les infractions aux mesures de pêche, comme la pêche dans des zones interdites ou en dehors des périodes autorisées.

iii. Indicateurs de suivi:

- Nombre des personnes réduit sur les zones surexploitées par la pêche.
- Pourcentage des activités piscicoles dans les zones ciblées, offrant une alternative durable à la pêche traditionnelle
- Nombre des communautés riveraines adhérant aux règles des Plans de cogestion des pêches.
- Nombre des techniques traditionnelles améliorées
- Respect accru des règles définies dans les plans de cogestion.

2.7.4.7. Stratégie de Ciblage GIS/SIG pour le Développement de la Filière Charbon Durable

Le SIG jouera un rôle clé dans la planification et la mise en œuvre des activités liées au développement de la filière charbon durable. En combinant des données spatiales, environnementales et socio-économiques, cette stratégie vise à optimiser les zones de

production, réduire la pression sur les forêts naturelles, et renforcer les capacités des parties prenantes tout en répondant aux besoins en charbon dans les zones urbaines avec l'usage des foyers améliorés.

1. Identification des Zones Propices à la Production d'Essences à Croissance Rapide

Pour assurer une gestion durable des ressources et optimiser la reforestation, le projet AVENIR adoptera une approche stratégique pour identifier les zones les plus propices à la production d'essences à croissance rapide. En s'appuyant sur les données d'occupation des sols, il évaluera les terres disponibles ou sous-utilisées pouvant être transformées en plantations, tout en mettant l'accent sur la réhabilitation des zones dégradées. Cette démarche vise à minimiser la concurrence avec les terres agricoles et à préserver les forêts naturelles, garantissant ainsi un équilibre entre développement écologique et productivité.

2. Planification et établissement des pépinières et parcelles de démonstration

Le projet va identifier des sites stratégiques pour établir des pépinières, en tenant compte de leur accessibilité pour les producteurs et leur proximité avec les parcelles de production et de démonstration des techniques de plantation.

3. Ciblage des Producteurs et Organisations

Il sera procédé à une identification des producteurs vulnérables ou les groupes communautaires susceptibles de bénéficier des activités (p. ex. femmes, jeunes, petits exploitants) mais également cartographier les organisations paysannes existantes impliquées dans la production et transformation de charbon de bois en utilisant des foyers améliorés pour planifier leur intégration dans la chaîne de valeur.

4. Campagnes de Sensibilisation et Commercialisation

Face aux défis environnementaux croissants, notamment la déforestation due à l'exploitation non durable du charbon de bois, il est essentiel de mettre en place des stratégies de sensibilisation et de commercialisation efficaces. Ce programme vise à identifier les zones où la déforestation est la plus critique et où les communautés dépendent fortement du charbon de bois, tout en assurant une distribution optimisée vers les principaux marchés urbains. L'objectif est de promouvoir des alternatives durables et d'encourager la reforestation par la mise en place de plantations d'essences rapides et d'unités de transformation plus performantes.

Pour structurer une commercialisation efficace du charbon durable, voici les étapes pratiques à suivre :

1. Organisation des producteurs et mise en réseau

- Créer des coopératives ou groupements de producteurs pour faciliter la mise en marché collective.
- Établir des partenariats avec des distributeurs locaux pour sécuriser les débouchés.

2. Mise en place de circuits de distribution adaptés

- Identifier les marchés cibles : foyers urbains, entreprises, restaurants, etc

- Créer des points de vente fixes et mobiles dans les zones de forte demande.
- Utiliser des plateformes numériques (WhatsApp, Facebook, applications locales) pour la vente directe.

3. Stratégies de promotion et sensibilisation

- Lancer des campagnes de sensibilisation pour informer les consommateurs des bénéfices du charbon durable.
- Proposer des démonstrations et essais gratuits pour convaincre les acheteurs potentiels.
- Développer des supports marketing (affiches, vidéos, médias sociaux).

4. Fixation des prix et accessibilité

- Analyser les coûts de production et de distribution pour définir un prix juste et compétitif.
- Offrir des formats variés (sacs de différentes tailles) pour s'adapter au pouvoir d'achat des clients.

5. Suivi et adaptation du modèle de commercialisation

- Évaluer régulièrement la demande et ajuster la production en conséquence.
- Recueillir les retours des clients pour améliorer le produit et le service.

Indicateurs SIG

Pour assurer un suivi rigoureux et mesurer l'impact des actions mises en place, plusieurs indicateurs seront suivis :

- Superficie des plantations d'essences rapides établies, favorisant le renouvellement des ressources forestières.
- Nombre de pépinières et de parcelles de démonstration mises en place, servant d'exemples pratiques pour sensibiliser et former les communautés locales.
- Réduction mesurable de la déforestation dans les zones critiques, attestant de l'efficacité des campagnes de reforestation et des pratiques durables.
- Performance des unités de transformation, évaluée en termes de quantité de charbon produit et vendu, garantissant une production plus responsable et mieux régulée.
- Nombre de foyers améliorés et charbon écologiques produits

2.7.4.8. Stratégie de Ciblage GIS/SIG pour la mise en œuvre des activités liées à la petite mécanisation, à l'éducation nutritionnelle, et aux initiatives entrepreneuriales

Le GIS/SIG jouera un rôle essentiel dans la cartographie, l'analyse et le suivi des activités liées à ces thématiques. Il permettra d'assurer une planification ciblée et une coordination efficace en tenant compte des besoins spécifiques des communautés rurales et des contraintes géographiques.

1. Développement de la petite mécanisation adaptée

- Identifier les bassins agricoles ciblés et leurs liens avec les marchés de demi-gros (MDG) et les marchés de collecte (MC) en localisant les zones d'intervention pour les essais mécanisés dans les CEP (Champs Écoles Paysans) et les sites de démonstration.
- Localiser les associations/coopératives de jeunes susceptibles de fournir des services agricoles mécanisés et matcher selon les besoins en mécanisation dans les différentes régions.
- Utiliser le GIS pour suivre l'adoption des outils agricoles et des motoculteurs dans les différentes zones cibles et intégrer les données sur les rendements agricoles et l'impact environnemental (conservation des sols) dans le système GIS.

2. Education nutritionnelle et Sécurité Alimentaire

Pour améliorer l'état nutritionnel des communautés bénéficiaires, plusieurs actions seront mises en place :

- Identification et localisation des groupements bénéficiaires pour des sessions d'éducation nutritionnelle en superposant les données sur l'insécurité alimentaire et la malnutrition pour cibler efficacement les zones prioritaires.
- Suivi et évaluation des indicateurs nutritionnels tels que la diversité alimentaire et la consommation de produits locaux, afin de mesurer l'impact des interventions.
- Intégration des données de sensibilisation issues des campagnes radio et autres supports dans la plateforme SIG, pour évaluer leur portée et adapter les stratégies de communication.

3. Identification et accompagnement des initiatives entrepreneuriales

L'insertion économique des bénéficiaires repose sur un soutien structuré aux initiatives entrepreneuriales, facilitant l'accès aux services d'accompagnement et à la formation technique.

- Cartographie des opportunités économiques en localisant les bureaux de l'ONEM, de l'ANADEC et de l'INPP pour faciliter la mise en relation des bénéficiaires avec les services de formation et d'appui technique.
- Suivi des clusters économiques et des bassins de production pour identifier les zones propices à l'incubation et au développement d'initiatives entrepreneuriales.
- Gestion géographique des projets financés, en cartographiant les idées entrepreneuriales validées par les cadres de concertation interprofessionnelle (CCI) et les comités territoriaux de présélection/sélection (CTP/CTS), ainsi qu'en assurant un suivi rigoureux de leur évolution.
- Accompagnement des jeunes et des femmes dans les parcours d'incubation, en localisant les centres d'incubation et les zones de formation technique, et en utilisant le SIG pour suivre la participation et les résultats des 3 000 nouveaux projets innovants et des 5 500 activités existantes bénéficiant d'une formation accélérée.

- Suivi de l'évolution des compétences en cartographiant les formations dispensées par l'INPP, l'ANADEC et les ONG partenaires, afin d'évaluer la montée en compétences et la réussite des initiatives entrepreneuriales soutenues.

Indicateurs clés de Performance

Le suivi du projet AVENIR s'appuiera sur des indicateurs clés permettant de mesurer l'impact des actions mises en œuvre :

- Nombre de bassins de production mécanisés et de zones équipées en petite mécanisation.
- Pourcentage de ménages ayant participé aux sessions d'éducation nutritionnelle.
- Nombre d'initiatives entrepreneuriales incubées, financées et opérationnelles.

Voici une stratégie de ciblage adaptée pour les activités de nutrition :

1. Ciblage géographique

- Identifier les zones les plus touchées par la malnutrition en se basant sur des données épidémiologiques et socio-économiques.
- Prioriser les zones rurales reculées où l'accès aux services de santé et de nutrition est limité.
- Intégrer des critères comme le niveau de pauvreté, l'insécurité alimentaire et les indicateurs de malnutrition infantile.

2. Ciblage des groupes vulnérables

- Femmes enceintes et allaitantes qui ont des besoins nutritionnels accrus et influençant directement la nutrition des nouveau-nés.
- Enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë et modérée,
- Adolescents et jeunes filles pour prévenir la malnutrition et préparer les futures mères à de meilleures pratiques alimentaires.
- Ménages à faible revenu et familles en insécurité alimentaire et personnes vivant avec le VIH/SIDA et autres maladies chroniques :

3. Approche communautaire participative

- Mobilisation des leaders communautaires pour identifier les ménages les plus vulnérables, utilisation des relais communautaires pour le dépistage actif de la malnutrition.
- Engagement des associations de femmes pour encourager l'adoption de bonnes pratiques alimentaires et d'hygiène.

4. Utilisation des données et d'indicateurs clairs

- Dépistage basé sur les critères anthropométriques (PB, Score Z, poids/taille, etc.).

5. Intégration des filets de protection sociale

- Distribution ciblée d'aliments thérapeutiques et de compléments nutritionnels pour les enfants et les femmes enceintes/allaitantes.
- Sensibilisation aux pratiques alimentaires et à la diversification nutritionnelle et appui aux AGR pour améliorer l'accès aux aliments nutritifs.

2.7.4.9. Stratégie GIS/SIG pour le Désenclavement et Marchés Territoriaux

Le SIG sera un outil clé pour la planification, la mise en œuvre, et le suivi des activités liées à la réhabilitation des infrastructures économiques dans le cadre de la Composante 2. Il permettra d'identifier les sites prioritaires, d'optimiser les investissements, et de suivre l'impact des interventions sur le désenclavement des bassins de production et sur les transactions commerciales.

1. Réhabilitation des Infrastructures économiques

Cette réhabilitation se concentre sur trois volets dont les marchés physiques des produits agricoles, ports fluviaux, et pistes rurales. Le SIG sera utilisé pour cartographier, analyser et gérer ces infrastructures.

ii. Réhabilitation des marchés physiques

- Identifier la localisation des 7 marchés de demi-gros (MDG) et des 14 marchés de collecte (MC) à réhabiliter ou construire et superposer les données sur la densité de la population, les bassins de production, et les réseaux de transport existants pour prioriser les marchés stratégiques.
- Collecter et analyser les données sur les volumes et types de produits agricoles échangés pour cibler les marchés ayant le plus grand impact potentiel.
- Planifier l'emplacement des infrastructures complémentaires (stockage, espaces de vente, voies d'accès) en fonction des contraintes géographiques et des besoins locaux.

ii. Réhabilitation des Ports fluviaux

- Cartographier les fleuves, rivières, lacs et leurs tronçons navigables dans les zones d'intervention, notamment dans la province de Maïndombe et identifier les sections critiques où la navigabilité est limitée (en raison de l'ensablement, du manque de balisage, ou de la vétusté des infrastructures).
- Localiser les 15 ports fluviaux à réhabiliter et analyser leur connectivité avec les bassins de production et les marchés et utiliser des données sur le trafic fluvial et les besoins logistiques pour prioriser les ports stratégiques.
- Intégrer les ports réhabilités dans un système GIS permettant de suivre leur usage, leur maintenance et leur impact sur le commerce agricole.

iii. Réhabilitation des pistes rurales/route de desserte agricole d'accès aux marchés

Cette stratégie permettra une planification efficace, une exécution rigoureuse, et un suivi précis des activités de désenclavement et de développement des marchés territoriaux.

- Utiliser le SIG pour cartographier les 670 km de pistes rurales et routes provinciales à réhabiliter et prioriser les tronçons selon leur importance pour le désenclavement des bassins de production et la connectivité avec les marchés réhabilités et le réseau routier national.
- Cartographier les zones à risque (glissements de terrain, inondations) et intégrer ces données dans la planification des travaux et utiliser des modèles d'élévation numérique (DEM) pour identifier les emplacements des ouvrages de franchissement et d'assainissement nécessaires (ponts, ponceaux, radiers, etc.).
- Associer les parties prenantes locales (CCI des marchés, autorités locales, communautés) au processus de validation des tronçons et des choix techniques mais aussi utiliser des outils GIS participatifs pour recueillir et intégrer les retours des parties prenantes.

La réhabilitation des pistes rurales pose plusieurs défis liés au GIS, notamment :

1. Inégalités dans l'accès et l'utilisation des infrastructures où les femmes, bien qu'actrices clés de la production agricole, ont souvent un accès limité aux moyens de transport adaptés pour acheminer leurs produits vers les marchés. Les routes non sécurisées affectent davantage les femmes qui sont souvent responsables du transport des denrées en l'absence de véhicules motorisés.
2. Sécurité et mobilité des femmes : L'insécurité sur certaines routes expose les femmes à des risques accrus de harcèlement ou de violences. Les normes sociales et culturelles également peuvent restreindre la mobilité des femmes, limitant ainsi leur accès aux marchés et aux opportunités économiques.
3. Faible participation des femmes et des groupes marginalisés dans la prise de décision : Dans les projets de réhabilitation des infrastructures, souvent sont décidés sans une consultation adéquate des femmes et des populations vulnérables, ce qui peut entraîner des solutions qui ne répondent pas à leurs besoins spécifiques.
4. Accès limité aux opportunités économiques générées par les travaux : Les femmes et les jeunes sont souvent sous-représentés dans les emplois liés à la construction et à l'entretien des infrastructures, notamment en raison des préjugés de genre et des exigences physiques perçues.
5. Impact différencié sur les ménages vulnérables : Les ménages dirigés par des femmes ou des personnes en situation de handicap peuvent avoir plus de difficultés à profiter des nouvelles infrastructures si elles ne sont pas conçues en tenant compte de leurs besoins spécifiques (ex. routes adaptées aux petits véhicules non motorisés ou aux piétons).
6. Charge de travail accrue pour les femmes : Une meilleure accessibilité peut entraîner une augmentation des exigences de production et de commercialisation pour les femmes,

sans qu'elles bénéficient nécessairement d'un soutien supplémentaire (accès au crédit, formation, équipements adaptés).

2. Processus d'Ingénierie Sociale et Validation Technique

- Collecter et intégrer les résultats des études techniques (APS, APD, EIES, DAO) dans une base de données géographique et organiser des missions de terrain pour valider les choix techniques proposés par les bureaux d'études, en utilisant des outils mobiles et des systèmes GPS.
- Planifier les missions de validation technique durant les saisons de pluie pour évaluer les conditions réelles des tronçons et infrastructures.

Outils SIG recommandés

- Mise à jour des cartes routières et hydrographiques, données socio-économiques sur les flux commerciaux et les populations bénéficiaires.

Recommandation opérationnelle pour la Stratégie :

Adopter une approche multisectorielle inspirée de ces conventions et cadres internationaux pour :

- Renforcer les politiques nationales alignées sur ces engagements.
- Assurer l'accès équitable aux ressources et aux opportunités.
- Sensibiliser les parties prenantes locales sur ces normes internationales.
- Suivre les progrès en matière d'égalité et d'inclusion à l'aide d'indicateurs basés sur les ODD

Indicateurs SIG :

- Kilométrage des pistes et tronçons réhabilités.
- Nombre de ports fluviaux fonctionnels.
- Augmentation des flux commerciaux et réduction des coûts de transport.

2.8. Indicateurs clés pour le suivi-évaluation

Pour s'assurer de l'alignement et de la performance en termes de GIS, le projet AVENIR peut adopter les indicateurs suivants :

- Proportion de femmes et de jeunes ayant un accès amélioré à la terre, aux intrants agricoles et au financement.
- % des femmes occupant des postes de décision/leadership dans les comités locaux ou les coopératives agricoles.
- % de temps/charge de travail des femmes réduits grâce aux innovations du projet.
- Nombre des ménages dirigés par des femmes et des jeunes ayant augmenté le revenu à travers les activités initiées par AVENIR.

2.9. Mise en oeuvre et partenariats

En alignant la stratégie GIS du projet AVENIR avec celle du FIDA, ce projet contribuera à transformer les inégalités structurelles, à améliorer les moyens de subsistance des communautés rurales et à assurer la pérennité des interventions grâce à une appropriation accrue par les populations ciblées.

Pour garantir l'alignement efficace avec la stratégie GIS du FIDA, plusieurs actions clés seront mises en place:

- Collaboration stratégique avec des organisations locales et internationales spécialisées dans l'égalité de genre et l'inclusion sociale.
- Renforcement des capacités des équipes du projet AVENIR et des partenaires à travers des formations sur l'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans les activités.
- Communication inclusive valorisant les réussites des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, en mettant en avant leur rôle moteur dans le développement rural.

2.9.1. Partenariats et Appropriation

Le projet AVENIR renforcera les partenariats locaux et nationaux avec des organisations de défense des droits des femmes, des personnes marginalisées et des jeunes, afin de maximiser son impact. En parallèle, une approche participative impliquera directement les communautés afin d'ancrer durablement les principes d'égalité et d'inclusion dans leurs pratiques sociales et économiques.

2.9.2. Communication et sensibilisation

Mettre en avant les succès des femmes et des groupes vulnérables dans les communications du projet seront une priorité. Cette approche inspirera d'autres communautés et encouragera une appropriation élargie des objectifs GIS. Une communication multilingue et adaptée aux réalités locales garantira que les messages soient accessibles à tous

2.10. Participation et Leadership inclusif

Le projet AVENIR encouragera une participation équitable des femmes, des jeunes, des personnes vulnérables et des peuples autochtones pygmées dans les comités de gestion et les processus de prise de décision locaux. Des formations ciblées permettront aux femmes et aux jeunes d'accéder à des rôles de leadership, renforçant ainsi leur engagement actif dans leurs communautés et organisations agricoles.

2.11. Renforcement de la résilience et transformation sociale

Pour réduire les vulnérabilités des populations ciblées, le projet AVENIR mettra en place des initiatives visant à réduire la charge de travail des femmes et à renforcer leur autonomie économique. Ces actions incluront:

- Création de services communautaires pour alléger les tâches domestiques et productives (gestion des unités de transformation des produits, accès à l'eau, création des restaurants pour les travailleurs des chantiers, etc.).
- Adaptation des stratégies économiques aux défis climatiques, en intégrant des pratiques résilientes qui bénéficient spécifiquement aux groupes marginalisés.
- Transformation des normes sociales, via des campagnes de sensibilisation encourageant une répartition équitable des responsabilités entre les sexes et impliquant activement les hommes et les leaders communautaires dans les initiatives de genre.

Ces efforts combinés garantiront un impact durable, en renforçant l'inclusion et la résilience des communautés vulnérables, tout en favorisant une approche équitable et intégrée du développement.

PARTIE II – PLAN D'ACTION GENRE ET INCLUSION SOCIALE (PAGIS)

1. INTRODUCTION

1.1. L'inclusion sociale et l'égalité de genre au centre du projet AVENIR

L'égalité des chances pour toutes les couches de la population cible constitue l'un des piliers essentiels du projet AVENIR et cela guidera tout le processus de sa mise en œuvre.

Au-delà de sa dimension juridique, garantir un accès équitable aux ressources et aux opportunités pour les hommes, les femmes et les groupes vulnérables représente un levier crucial pour stimuler la croissance économique, réduire la pauvreté et promouvoir le progrès social. Il est largement établi que la participation économique des femmes engendre des retombées positives non seulement sur leur propre vie, mais également sur la gestion de leur fécondité, leur santé, ainsi que l'éducation et la survie de leurs enfants.

Cependant, les inégalités sociales constituant un obstacle majeur à l'atteinte des objectifs de développement durable en RDC. Ces inégalités concernent les résultats socio-économiques, le statut juridique, les opportunités économiques ou la représentation politique des femmes, freinent la croissance économique. Par ailleurs, pour les 58 % de la population âgée de moins de 18 ans, le chômage élevé et un sous-emploi atteignant 50 % représentent des défis de taille pour la société, la paix et la réduction de la pauvreté.

En République démocratique du Congo (RDC), la détérioration persistante de la situation sécuritaire et la vulnérabilité chronique liée à l'insécurité alimentaire accentuent la marginalisation des jeunes, aggravant ainsi les risques sociaux. Face à ces enjeux, le FIDA et ses partenaires accordent une attention particulière à l'intégration des dimensions sociales et de genre dans la conception et la mise en œuvre de ses programmes.

Lors de la phase de formulation du projet AVENIR, une équipe dédiée au genre et à l'inclusion sociale a été constituée et vise à garantir, d'une part, la conformité aux lignes directrices du FIDA et, d'autre part, l'intégration systématique du genre et de l'inclusion sociale dans toutes les composantes du programme.

Dans cet esprit, ce PAGIS est élaboré de manière itérative et fournit un cadre opérationnel permettant de systématiser et de suivre l'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans toutes les activités des projets du FIDA où le projet mettra l'accent sur l'inclusion sociale et l'égalité de genre à travers des actions concrètes visant à réduire les inégalités et à promouvoir un développement équitable et durable.

1.2. Pourquoi le plan d'action genre et inclusion sociale (PAGIS) ?

Le Plan d'Action Genre et Inclusion Sociale (PAGIS) s'inscrit dans les stratégies et politiques nationales et internationales en matière de genre, ainsi que dans les lignes directrices de la Politique Genre de la FIDA. Il vise à :

- Réduire les inégalités sociales pour permettre une participation équitable des groupes défavorisés.
- Optimiser les opportunités économiques pour les femmes et les hommes, quelles que soient leur âge ou leurs catégories sociales.
- Atténuer les impacts négatifs potentiels des activités mises en œuvre.

Objectifs du PAGIS dans le cadre du projet AVENIR

Le PAGIS, dans le cadre du projet AVENIR, a pour objectif principal de promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion sociale à travers toutes les activités du projet. Il cible particulièrement les femmes, les jeunes âgés de 18 à 35 ans, les personnes marginalisées.

D'ici 2030, deux objectifs spécifiques doivent être atteints :

1. Favoriser une gouvernance sensible au genre et à l'inclusion sociale chez toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet.
2. Encourager l'autonomisation économique des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les zones d'intervention.

Actions mises en œuvre par le PAGIS

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions clés sont engagées :

- Suivi et renforcement de la représentativité des femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables au sein des instances décisionnelles.
- Diagnostic des besoins spécifiques et organisationnels des femmes, des hommes et des groupes vulnérables pour une adaptation efficace des interventions.
- Développement d'actions d'accompagnement et de sensibilisation auprès des entreprises et partenaires pour favoriser l'intégration du genre dans le recrutement et les chantiers de réhabilitation et/ou construction.

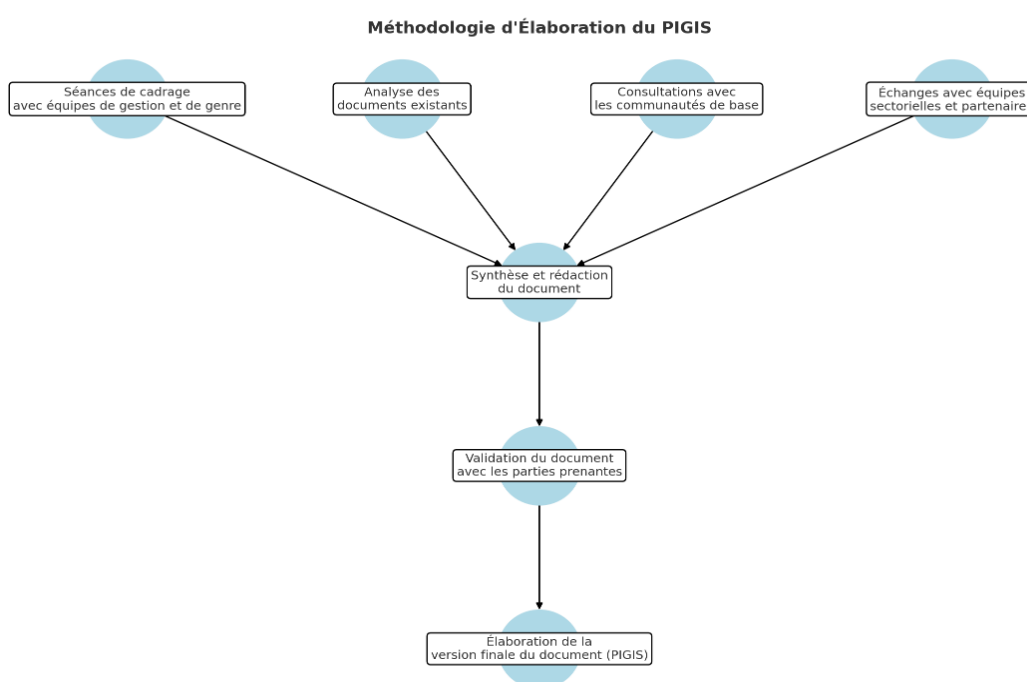
- Mise en place d'initiatives de plaidoyer pour améliorer les infrastructures sociales et renforcer l'accès aux ressources et opportunités essentielles : accès à la terre, ouverture des routes, accompagnement, marchés, etc.

Le PAGIS est donc un levier clé pour assurer une inclusion équitable et une autonomisation durable des populations vulnérables au sein du projet AVENIR.

2. Méthodologie de l'élaboration du document original du PAGIS

La méthodologie utilisée pour élaborer le PAGIS est consultative, participative et interactive. Elle comprend des séances de cadrage avec les équipes de gestion et de genre, une revue documentaire, des consultations avec les communautés de base, ainsi que des rencontres avec les équipes sectorielles et les partenaires impliqués dans le GIS.

Schémas 3 : Méthodologie de l'élaboration du PAGIS



Les communautés de base ont activement contribué à l'élaboration du PAGIS, qui sera réexaminé chaque année avec toutes les parties prenantes et, si nécessaire, révisé. Par ailleurs, la référence au PAGIS devra être incluse dans les termes de référence ainsi que dans les contrats des consultants et des prestataires.

3. Contenu du Plan d'Action Genre et Inclusion Sociale (PAGIS)

Le PAGIS est structuré en trois grandes parties : l'analyse situationnelle, le plan d'action et les paramètres de mise en œuvre.

1. Analyse situationnelle

Cette première partie offre un aperçu général du contexte social et des questions de genre en République démocratique du Congo (RDC). Elle met en lumière les enjeux sociaux et de genre

pertinents en lien avec les secteurs d'intervention du projet AVENIR et les constats issus du terrain.

2. Plan d'action

La deuxième partie détaille les actions prévues et celles encore à planifier. Elle précise les objectifs spécifiques, les indicateurs de mesure et de suivi, les parties responsables de la mise en œuvre, ainsi que l'échéancier. Dans le cadre de ce projet seize (16) actions majeures ont été identifiées et seront exécutées à travers des activités spécifiques afin d'atteindre six (6) résultats clés en matière de genre et inclusion sociale (GIS).

3. Paramètres de mise en œuvre

La dernière partie présente les paramètres nécessaires à la mise en œuvre du PIGIS. Elle inclut une section sur la performance environnementale et sociale, le renforcement des capacités du personnel d'AVENIR et de ses parties prenantes sur les questions de GIS et de prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA) permettra une meilleure compréhension des problématiques de genre et d'inclusion sociale.

3.1. ANALYSE SITUATIONNELLE

La RDC fait face à des défis en matière d'égalité de genre et d'inclusion sociale. Malgré les politiques et engagements nationaux et internationaux, les femmes et les jeunes filles restent confrontées à des obstacles considérables en termes de droits fonciers, d'accès aux financements, de stéréotypes sociaux et d'inégalité dans les relations de pouvoir. Le PAGIS va donc s'appuyer sur une approche intégrée, combinant des réformes légales, une transformation des normes sociales et une amélioration des services publics, pour garantir une participation équitable des femmes et des jeunes dans le développement socio-économique du pays.

3.1.1. Les enjeux spécifiques liés aux activités ;

3.1.1.1. Réhabilitation/construction des infrastructures (routes, ports, marchés)

Plusieurs facteurs entravent la participation des femmes aux travaux, notamment les tâches domestiques, telles que le transport de l'eau et du bois de feu, souvent effectuées sur de longues distances. Cela limiterait leur capacité à participer à ces travaux. De plus, dans ces zones où l'emploi est limité, les travaux de construction sont souvent perçus comme des tâches "masculines".

Ainsi, la participation des femmes reste faible, sauf si des mesures proactives, telles que des quotas de recrutement féminin, sont mises en place. La division sexuelle du travail, qui relègue la femme à la sphère de reproduction avec une surcharge de travail domestique, pourrait représenter un frein à la participation des femmes. Elles entretiennent les enfants et s'occupent des travaux domestiques et la transformation des vivres en aliments consommables.

Au-delà des emplois directs, des opportunités d'activités génératrices de revenus sont disponibles, notamment pour les groupements de femmes. Elles peuvent bénéficier de formations pour assumer des rôles dans l'entretien des bases vie, la restauration du personnel de construction ou encore les activités de sensibilisation.

Les études sur l'ingénierie sociale réalisées dans le cadre du projet de réhabilitation des infrastructures ont permis d'identifier les défis et les opportunités pour les populations riveraines des routes à réhabiliter.

Parmi ces mesures, on retrouve :

- La promotion de l'aviculture pour les femmes ;
- La promotion de l'apiculture pour les femmes et les jeunes ;

Ces actions visent à atténuer les impacts négatifs et à maximiser les retombées positives pour les populations locales.

3.1.1.2. L'accès à la subvention

Le dispositif du Fonds de subventions du projet est destiné aux catégories suivantes :

- Les groupements de jeunes, des femmes et des personnes vulnérables (PAP, PVH, etc.) ;
- Les organisations de producteurs;
- Les petites et moyennes entreprises (MPMEs) individuelles déjà établies.

Chaque catégorie dispose d'une fenêtre spécifique, avec des montants prédéfinis qui feront toutefois l'objet d'une analyse approfondie par le gestionnaire de subventions afin de confirmer ou d'ajuster les chiffres actuellement proposés.

Défis identifiés

Une difficulté majeure pour la mise en œuvre de cette activité réside dans le faible niveau de structuration pour plusieurs organisations de mise en œuvre (femmes, jeunes, PVH, etc.). Bien que des fenêtres leur soient réservées, ces groupes risquent de ne pas pouvoir tirer pleinement parti des opportunités offertes en raison de leur structuration actuelle insuffisante.

Soutien aux bénéficiaires

Pour remédier à cette limitation, des services de développement des entreprises seront mis à la disposition des groupements de femmes. Ces services auront pour objectif de renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent soumettre des propositions de qualité et ainsi maximiser leurs chances d'accéder aux subventions.

Cette approche vise à assurer une inclusion effective et équitable des femmes et des jeunes dans le cadre du projet AVENIR.

Tableau 2 : Quelques Activités prévues dans le cadre du Projet

Sous activités	Objectifs	Actions	Actions GIS
Construction, Réhabilitation des infrastructures économiques (marché, routes, ports, etc.)	Accroître l'accès aux zones de production agricole pour augmentation de la production agricole	Réhabilitation de 670 KM des routes de dessertes agricoles ; 14 marchés de collecte (MC) ; 15 Embarcadères Fluviaux ; 7 Marchés de demi-gros	Faciliter l'accès des groupes vulnérables/Sensibilisation des populations locales aux opportunités économiques offertes par le projet AVENIR Faciliter le recrutement des groupes vulnérables, etc. Renforcement de la représentation et de la représentativité des groupes vulnérables dans les instances de prise de décision
Gestion et de la facilitation des activités de marchés	Améliorer l'accès au marché afin d'accroître les revenus ruraux	Renforcement des capacités des institutions et des bénéficiaires	Elaboration d'une stratégie pour le développement des activités économiques zone d'intervention
Ouverture des routes pour l'accès aux marchés	Désenclaver les zones à haut potentiel de production	Réhabilitation des pistes rurales pour faciliter l'évacuation des produits agricoles.	Créer de l'emploi aux groupes vulnérables pour accroître leurs revenus

La pauvreté en RDC est marquée par d'importantes inégalités entre les zones urbaines et rurales, ainsi qu'entre les sexes. Les femmes et les jeunes filles sont plus exposées à la pauvreté en raison des discriminations socio-culturelles, de l'accès limité aux ressources (comme la terre et le crédit), et de la surcharge des responsabilités domestiques.

Les hommes, en revanche, ont tendance à bénéficier davantage d'opportunités économiques, bien que des groupes d'hommes, notamment les jeunes sans emploi, soient également vulnérables. Selon la Banque Mondiale, environ 70% de la population congolaise vit sous le seuil de pauvreté, avec un revenu de moins de 1,90 USD par jour. Cette pauvreté touche particulièrement les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les groupes marginalisés dans les zones rurales. L'économie du pays est largement informelle, et la majorité des travailleurs n'ont pas accès à des emplois formels, des salaires stables, ou des protections sociales.

Le taux d'activité des femmes en RDC est estimé à près de 62 %, la plupart d'entre elles travaillant dans l'agriculture. Bien que ce taux soit relativement élevé, les femmes gagnent beaucoup moins que les hommes et possèdent moins d'actifs. Un rapport réalisé en 2021 recense trois grands facteurs à l'origine des écarts persistants et significatifs entre les sexes

dans le pays : le contrôle des terres, la capacité d'expression et d'action, et le risque et l'incertitude, en particulier la vulnérabilité aux chocs et aux violences de genre¹²

3.2. PLAN D'ACTION

Cette section du document se concentre sur l'intégration pratique de l'approche Genre et Inclusion Sociale (GIS) dans les activités du projet AVENIR, en s'appuyant sur l'analyse du contexte, les enjeux et les défis identifiés précédemment. Elle présente un plan d'action détaillé visant à promouvoir le GIS dans chaque activité et sous-activité du projet. Ce plan identifie les objectifs spécifiques, les actions nécessaires, les responsables, et les indicateurs de suivi pour garantir une mise en œuvre efficace des dimensions GIS dans le programme.

Le projet AVENIR, mis en œuvre dans le cadre du Programme FIDA, est structuré autour de trois composantes principales, regroupant six sous-composantes et trente volets. Le point de départ de ce plan d'action repose sur l'objectif général du **PAGIS**, qui est de promouvoir l'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans toutes les activités du projet.

Pour faciliter le suivi et l'évaluation, cette section est présentée sous forme de tableau ou matrice, afin de simplifier le suivi et l'évaluation des actions.

Elle se divise en plusieurs parties principales :

- Activités transversales AVENIR : Ces activités regroupent les approches générales d'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans le projet. Elles sont abordées dans les composantes suivantes.
- Composante 1 : Agriculture familiale et entrepreneuriat agricole et rural.
- Composante 2 : Désenclavement et marchés territoriaux.
- Composante 3 : Coordination et gestion du projet.

Chaque activité du plan est accompagnée des éléments suivants :

1. Objectifs GIS : Ce que l'activité vise à accomplir en matière de genre et d'inclusion sociale.
2. Actions à mener : Les étapes concrètes pour intégrer le GIS.
3. Responsable : L'entité ou la personne en charge du suivi des actions.
4. Indicateurs : Les mesures permettant d'évaluer l'impact et le suivi des actions GIS.
5. État d'avancement : Une mise à jour annuelle documentant les progrès réalisés, les défis rencontrés et les solutions proposées

Pour renforcer l'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans le projet AVENIR, un plan d'action structuré a été élaboré et comprendra :

1. **Fiches techniques opérationnelles** : La direction GIS préparera des fiches pour détailler le contenu et la portée de chaque action.

¹² <https://www.banquemonde.org/fr/country/drc/overview>

2. **Structure du plan d'action :**

- Objectif général : Promouvoir le genre et l'inclusion sociale dans toutes les activités du projet AVENIR.
- Deux objectifs spécifiques :
 - D'ici 2030, instaurer une gouvernance sensible au genre et à l'inclusion sociale auprès de toutes les parties prenantes du projet.
 - D'ici 2030, favoriser l'autonomisation économique des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans les zones d'intervention.

3. **Cibles et priorités :**

- Cinq principaux résultats attendus : Ces résultats reflètent les impacts souhaités en matière de genre et d'inclusion sociale.
- Douze actions majeures : Identifiées pour être mises en œuvre à travers des activités spécifiques, elles visent à atteindre les résultats escomptés.

Tableau 2 : Matrice des actions d'amélioration des capacités institutionnelles

Objectifs	Résultats	Actions	Activités GIS / Produits	Indicateurs des Activités	Indicateurs d'effet	Responsable de mise œuvre	Source de vérification
Coût total estimatif en \$ USD: 1 265 750,00							
Coordination & gestion du Projet							
Objectif spécifique 1 : Promouvoir d'ici 2030, une gouvernance sensible au genre et à l'inclusion sociale au niveau de toutes les parties prenantes de mis en œuvre du Projet AVENIR	1. La prise en compte du GIS et TIP & PSEA/EAS est effective dans le processus de mise en œuvre de toutes les activités du projet AVENIR	1.1. Renforcement des capacités du staff AVENIR et parties prenantes en GIS et en PSEA/EAS	1.1.1. Organiser des formations génériques GIS	*Au moins 150 membres des staffs du projet AVENIR et des partenaires formés dont 40% de femmes *Au moins 1 session dispensée les 2 premières années du projet AVENIR	Prise en compte du genre dans la rédaction des documents et les activités prévues par les projets *Nombre de personnes (hommes, femmes et AGV) formées	UGP AVENIR/ Chargé de Genre, des Jeunes et d'inclusion Sociale	Rapport de formation ; Rapport d'activités GIS
			1.1.2. Organiser des formations sectorielles GIS, en Entreprenariat, Routes, agriculture etc. au profit des staffs AVENIR et ses partenaires	*Au moins 75 staffs du projet AVENIR et partenaires formés dont 40% de femmes *Au moins 1 session dispensée les 3 premières années du projet AVENIR	Les spécificités des femmes, hommes, jeunes et AGV sont prises en compte au niveau de chaque secteur d'activités	Les équipes de projets	*Rapport de formation; *Photo d'activité
				1.1.3. Organiser des formations génériques GIS sur la masculinité	*Au moins 150 membres formés dont	*Nombre de participants par	Les équipes de projets

			positive et mentorship aux staffs & partenaires AVENIR.	40% des groupes vulnérables *Au moins 3 sessions dispensées durant le projet AVENIR	sexe et groupes d'âge *Nombre de personnes (hommes, femmes et AGV) sensibilisées à l'approche genre		Rapport consultant
			1.1.4. Organiser des formations génériques sur TIP et/ou PSEA/EAS	*Au moins 150 staffs du projet AVENIR et partenaires formés dont 40% de femmes *Au moins 1 session dispensée les 2 premières années du projet AVENIR	*Nombre de personnes (hommes, femmes et AGV) formées	UGP AVENIR/ Chargé de Genre, des Jeunes et d'inclusion Sociale	*Rapport de mission disponible ; *Rapport d'activités GIS et consultants
			1.1.5. Organiser des voyages / échange d'expériences pour l'équipe GIS avec d'autres partenaires sous financement FIDA	*Au moins 1 voyage d'études pour l'équipe GIS AVENIR *Participation d'au moins 2 membres de l'équipe du département GIS du projet AVENIR	Amélioration de la capacité de développement de stratégie d'accompagnement des femmes productrices de la zone du projet AVENIR	Equipe GIS	*Rapport de mission Disponible ; *Rapport d'activités GIS et consultants

			1.1.6. Organiser des formations de l'équipe GIS AVENIR sur des thèmes divers (SIG par exemple)	Au moins deux formations à 3 membres de l'équipe GIS du projet AVENIR	Amélioration de développement stratégique et opérationnelle du département GIS sur les thèmes renforcés	UGP	*Rapport de formation ; *Rapport d'activités GIS
Sous-Total 1							261 750,00
	1.2. Commémoration et partenariat		1.2.1. Commémorer la journée Internationale de la femme (JIF) « 8 mars »	*Au moins 3 célébrations durant le projet AVENIR *Mobilisation d'au moins 40 personnes, membres AVENIR et partenaires	Renforcement des connaissances sur les droits des femmes par les staffs AVENIR	UGP / Equipe GIS	*Messages clés diffusés *Rapport de célébration de journées *Liste de participants *Photo
			1.2.2. Commémorer la journée internationale de la femme rurale (JIFR) « 15 octobre »	*Participation à au moins 2 célébrations de la Journée de la femme rurale durant le projet AVENIR *Au moins 1 membre de projet AVENIR participe à la célébration de la journée par les partenaires	Visibilité des activités des femmes rurales bénéficiaires au niveau national et régionale	UGP / Equipe GIS	*Rapport d'activités *Rapport de mission de participation aux journées commémoratives *Photo
			1.2.3. Commémorer le 16 jours d'activisme de droit de l'homme	*Au moins 4 célébrations pour les 16	*Amélioration des relations entre	UGP / Equipe GIS	*Photo *Rapport des célébrations de la

			« 25 novembre au 10 décembre »	jours d'activisme durant le projet AVENIR	partenaires et bénéficiaires		journée avec liste de participants en annexe
			1.2.4. Commémorer la journée Internationale des Peuples Autochtones, le 09 août	*1 réunion de travail organisée en année 4 du projet AVENIR *2 séances de travail organisées en années 4 et 5 du projet AVENIR	*Participation des points focaux genre aux activités mises en œuvre par AVENIR *Visibilité et appropriation des stratégies développées	UGP / Equipe GIS	*Rapport activités GIS *Photo
			1.2.5. Commémorer la journée Internationale de personnes handicapées, le 03 décembre	*Au moins 3 célébrations de la JIPH durant le projet AVENIR	*Amélioration des relations entre les PVH et autres bénéficiaires	UGP / Equipe GIS	*Rapport des célébrations de la journée avec liste de participants en annexe *Photo
			1.2.6. Commémorer la journée Internationale de la Jeunesse, le 12 août	*Au moins 3 célébrations de la JIJ durant le projet AVENIR	*Amélioration des relations entre les jeunes et autres bénéficiaires	UGP / Equipe GIS	*Rapport activités GIS *Photo
			1.2.7. Commémorer la journée Internationale de la femme Africaine « 31 juillet »	*Au moins 3 célébrations de la JIJ durant le projet AVENIR	*Amélioration des relations entre les jeunes et autres bénéficiaires	UGP / Equipe GIS	*Rapport activités GIS *Photo
			1.2.8. Commémorer la journée nationale de la	*Au moins 2 célébrations de la	*Amélioration des relations entre les	UGP / Equipe GIS	*Rapport activités GIS *Photo

			masculinité positive, le 31 mars	JNMP durant le projet AVENIR	jeunes et autres bénéficiaires			
			1.2. 5.. Créer un cadre de partage d'expérience avec les structures partenaires de promotion du genre	*1 réunion de travail organisée en année 4 du projet AVENIR *2 séances de travail organisées en années 4 et 5 du projet AVENIR	*Participation des points focaux genre aux activités mises en œuvre par AVENIR *Visibilité et appropriation des stratégies développées par AVENIR par les partenaires	UGP / Equipe GIS	*Rapport activités GIS *Photo	
Sous-Total 2								495 000,00
	1.3. Encadrement et orientation des parties prenantes sur la prise en compte de GIS et TIP/PSEA dans l'élaboration des documents stratégiques et opérationnel	1.3.1. Présenter les enjeux GIS et PSEA/EAS dans le processus de mobilisation des consultants / Partenaires (Kick off meeting, remise des sites pour infrastructure, etc.)		*1 support de présentation élaboré pour toute réunion de démarrage d'une activité *Participation d'au moins 1 membre du département GIS à toutes les réunions de négociation, démarrage/cadrage organisées par les responsables de contrat	* Tous les contractants AVENIR sont sensibilisés sur les exigences GIS et PSEA/EAS de FIDA * Toutes les exigences GIS / PSEA sont prises en compte par les contractants à tous les niveaux de mise en œuvre de leurs activités	UGP / Equipe GIS	Rapport d'activités GIS	

			1.3.2 Réaliser des revues de la prise en compte de GIS et de PSEA/EAS dans les TDR, DP, DAO, rapports / livrables	* L'intégralité des livrables soumis par les responsables des contractants sont revus par le département GIS pour s'assurer de la prise en compte du genre.	Tous les documents élaborés dans le cadre des activités AVENIR prennent en compte les enjeux / exigences GIS/PSEA-FIDA *100% de revues tiennent compte des exigences GIS	Equipe GIS	*Livrables partagés	
			1.3.3. Assurer la supervision de la prise en compte de GIS et PSEA dans les activités de terrain	*Au moins 1 mission trimestrielle de suivi par activité organisée par le département GIS * Participation du département à au moins 1 mission par mois organisée par les responsables des contrats *100% de cas de traite de personnes, PSEA/EAS enregistrés *100% de traitement des situations de TIP & PSEA/EAS rapporté	*75% des PAP (hommes, femmes et les jeunes) participent aux sensibilisations sur les opportunités qu'offre AVENIR *Au moins 50% des staffs des contractants et sous contractants sont sensibilisés sur les risques PSEA/EAS par leurs activités * Aucun cas de PSEA enregistrés sans traitement	Equipe GIS	*Rapports de mission *Rapport d'activités GIS	
Sous-Total 3								75 000,00
			<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture familiale, Entrepreneuriat agricole & rural - Désenclavement & marchés territoriaux 					

	2. L'accès aux opportunités offertes par AVENIR (Accès à la production, route, accès aux marchés, infrastructures, etc.) est amélioré pour les femmes et les jeunes et autres personnes vulnérables dans la zone d'intervention du projet	2.1. Sensibilisation des populations locales sur les opportunités économiques offertes par AVENIR	2.1.1. Organiser des missions de sensibilisation sur les opportunités offertes par AVENIR	1 mission de sensibilisation au démarrage de chaque activité	*Les prenantes sont informés des opportunités du Projet *100% des personnes identifiées accident aux opportunités d'AVENIR	Equipe GIS & partenaires	Rapport d'activités GIS et consultants
			2.1.2. Atténuer les risques d'exclusion des groupes marginalisés en mobilisant les organisations communautaires niveau des villages ciblées	1 argumentaire de plaidoyer élaboré par secteur d'activité du Projet AVENIR	*les risques d'exclusion des groupes marginalisés sont atténués	Equipe GIS & partenaires	Rapport d'activités GIS
			2.1.3. Organier des forums où les femmes et les hommes pygmées peuvent dialoguer avec d'autres acteurs locaux pour exprimer leurs besoins	Au moins 40% de femmes & jeunes pygmées et 20% des autres groupes marginalisés sont touchés par les actions	*Le forum facilitera le dialogue des PAP avec d'autres ethnies	Equipe GIS	*Rapports d'activités

			2.1.4. Appuyer les organisations des femmes, jeunes et PVH par des formations sur la bonne gouvernance et L'inclusion sociale	Au moins 40% de femmes & jeunes PVH sont touchés par les actions	*les capacités des organisations des PVH, jeunes et femmes sont renforcées en capacité	Equipe GIS	*Rapports d'activités
Sous-Total 4							51 000,00
	2.2 Promotion de l'emploi des femmes, jeunes et peuples autochtones sur les chantiers de construction / réhabilitation	2.2.1. Organiser des missions de sensibilisation sur les opportunités d'emploi des femmes sur les chantiers (routes, ports, construction des marchés)		1 mission de sensibilisation au démarrage de chaque activité	*Les entreprises et autres partenaires de mise en œuvre développent des stratégies pour promouvoir la main d'œuvre locale	Equipe GIS & partenaires	Rapport d'activités GIS et consultants
				Au moins 1 séance de sensibilisation sur les opportunités offertes par AVENIR organisées au démarrage de chaque projet	*Les femmes et les jeunes et AGV améliorent leur revenu		Rapport d'activités GIS et consultants
		2.2.2. Accompagner les activités génératrices de revenu aux femmes, groupes vulnérables et aux jeunes		*Trois filières développées dans les villages bénéficiaires des appuyés *Au moins 30 personnes (jeunes, femmes et	Les bénéficiaires améliorent l'écoulement des produits les bénéficiaires entretiennent des	Partenaires	Rapport d'activités

			(Apiculture, Aviculture, petit commerce ect)	hommes) touchées par les accompagnements par village	relations commerciales		
			2.2.3. Appuyer les activités génératrices de revenu aux peuples autochtones (Apiculture, Aviculture, pisciculture)	*Trois filières développées dans Oshwe & Mushie (Maïndombe) *Au moins 30 personnes (jeunes, femmes et hommes) touchées par les accompagnements par village	Les bénéficiaires améliorent la qualité des produits accompagnés	Partenaires	Rapport d'activités
Sous-Total 5							190 000,00
		2.3. Construction / Réhabilitation des infrastructures sociales aux communautés Impactées par le projet	2.3.1. Veiller au recrutement des groupes vulnérables lors de la construction ou réhabilitation des infrastructures par les entreprises	Au moins 1 plaidoyer aux entreprises au démarrage de chaque projet 20 missions organisées durant le projet	*Les entreprises et autres partenaires de mise en œuvre développent des stratégies pour promouvoir la main d'œuvre locale	Equipe GIS / partenaires	Rapport d'activités GIS et partenaires
Sous-Total 6							0,00
Objectif spécifique 2 : Promouvoir d'ici 2030, l'autonomisation économique des femmes, des jeunes et autres groupes	3. Les besoins des structures organisationnelles des groupes vulnérables sont connus	3.1. Recensement et diagnostic institutionnel des organisations de base (OB)	3.1.1. Faire la revue de l'état des lieux des organisations des groupes vulnérables	1 revue initiale et 1 mise à jour au besoin réalisée pour organisations sur les groupes vulnérables dans la zone d'intervention du projet AVENIR	Base de données disponibles pour référence aux activités de promotion des groupes cibles	Equipe GIS	Base des données

vulnérables dans les zones AVENIR		3.2. Renforcement de la représentation et de la représentativité des groupes vulnérables dans les organisations locales et les instances de prise de décision	3.2.1. Organiser le suivi de l'application du quota de 25% de femmes dans les structures et la prise en compte des groupes vulnérables dans les instances de prise de décision au sein des structures locales	25% au moins de femmes dans les instances de décision dans les comités 25% au moins de femmes et 20% des AGV dans les instances de décisions	*Les préoccupations des femmes et des AGV sont prises en compte au niveau de la prise des décisions dans les structures locales	Equipe GIS	Rapport d'activités GIS et consultants
	Sous-Total 7						0,00
	4. Les aptitudes techniques des groupes vulnérables sont renforcées	4.1. Formations sur des pratiques agricoles améliorées qui prennent en compte la situation et les besoins des groupes vulnérables	4.1.1. Veiller à la prise en compte du genre au cours des formations réalisées par les partenaires	Revue systématique de tous les TDR et autres supports de formation élaborés par les partenaires	Tous les supports pédagogiques élaborés ont intégré les spécificités de chaque groupe social	Equipe GIS Partenaires	Rapport d'activités GIS et consultants
			4.1.2. Assurer le suivi des sessions de formation sur les techniques agricoles améliorées	Au moins 1 mission de suivi réalisée par session réalisée Au moins 25% des CEP sont gérés par des groupes marginalisés	Les formations tiennent compte des besoins spécifiques de chaque groupe social Les pratiques agricoles des BNF sont améliorées	Equipe GIS Partenaires	Rapport d'activités GIS Rapport de mission

		4.2. Renforcement des capacités des hommes, des femmes, des jeunes et des AGM en Alphabétisation fonctionnelle	4.2.1. Réaliser la revue du programme d'Alphabétisation fonctionnelle	1 revue du programme d'Alphabétisation réalisée au début de chaque campagne Au moins 40% de femmes et jeunes et 20% AGV sont recensés pour les cours d'alphabétisation fonctionnelle	Les formations tiennent compte des besoins spécifiques de chaque groupe social	UGP / Equipe GIS	*Rapport d'activités GIS *Rapport de mission	
			4.2.2. Organiser des missions de suivi des campagnes d'alphabétisation fonctionnelle	Les formations tiennent compte des besoins spécifiques de chaque groupe social	Nombre de missions de suivis des campagnes d'alphabétisation fonctionnelle réalisées	Equipe GIS	*Rapport de mission	
			4.2.3. Assurer le suivi de l'identification des chaines de valeur des productions agricoles et pastorales rentables et accessibles aux femmes et aux jeunes	Mission pour l'identification des chaines de valeur des productions agricoles et pastorales rentables	Nombre de missions réalisées au début de l'activité	Equipe GIS	Rapport mission	
	Sous-Total 8							34 000,00
	5. Les Producteurs - trices et des organisations paysannes bénéficient	5.1. Elaboration d'une stratégie pour le développement	5.1.1 Effectuer la revue de la cartographie des groupes d'épargne et	1 revue réalisée sur la base de données de la cartographie des AVEC disponibles	La stratégie de développement des AVEC mise en place	Equipe GIS	Rapport d'activités GIS et consultants	

	des opportunités économiques AVENIR	des activités économiques pour les groupes marginalisés dans les zones d'intervention	crédit existant dans les zones d'intervention				
			5.1.2. Assurer le suivi de renforcement des capacités des groupements d'épargne et de crédit (AVEC) dans les zones d'intervention	Au moins 1 mission trimestrielle de suivi des activités par les partenaires	Les groupements appuyés améliorent leur revenu grâce à l'accompagnement du projet	UGP / Equipe GIS	Rapport d'activités
			5.1.3. Assurer le suivi de l'identification des chaînes de valeur agricoles et pastorales rentables et accessibles aux groupes marginalisés	Au moins 1 chaîne de valeur agricole et pastorale accompagnée par chaque prestataire dans sa zone d'intervention	Les chaînes de valeur agricoles et pastorales rentables sont identifiées dans chaque zone	Equipe GIS	Rapport de suivi de l'identification des chaînes de valeur agricoles et pastorales disponible
		5.2. Information sur l'accès au fonds de subvention pour les groupes vénérables, associations & réseaux dans les zones d'intervention	5.2.1. Assurer le suivi du processus de sélection des sous-projets à subventionner	Revue systématique de tous les dossiers des sous-projets à subventionner	Les sous projets favorisent l'autonomisation économique des groupes vulnérables	UGP / Equipe GIS	Rapport d'activités GIS

			5.2.2. Assurer le suivi de la mise en œuvre des sous projet retenus	Au moins 1 suivi semestriel organisé par le département GIS Au moins visite de 2 projets mises en œuvre par zone et par an	Les bénéficiaires des sous projets bénéficient des activités initiées	Equipe GIS	*Rapport d'activités GIS *Rapport mission
Sous-Total 10							30 000,00
	6. Les parties prenantes sont informées sur la disponibilité d'un mécanisme de gestion des plaintes et d'autres pratiques	6.1. Informer les BNF sur les mécanismes de gestion des plaintes et Indiquer les circuits de dépôts et traitement.	6.1.1. Organisation d'une caravane d'information sur le mécanisme de gestion des plaintes dans les zones du projet	Au moins 1 une caravane organisée par les partenaires chaque trimestre dans la zone du projet	Nombre des ménages informé du mécanisme Nb des spots publicitaires Nb de plaintes déposées et traitées	Partenaire Equipe GIS	*Rapport d'activités *Rapport mission
		6.2. Appuyer et atténuer des risques d'exclusion sociale en améliorant les services offerts aux communautés cibles	6.2.1. Accompagner les structures partenaires à élaborer des plans d'amélioration des services (PCAS)	Les partenaires d'implémentation ont mis en place des PCAS pour améliorer des services offerts aux communautés cibles	Nb des plans d'amélioration des services appuyé	Equipe GIS	*Rapport d'activités
			6.2.2. Campagnes pour sensibiliser les autres communautés (non pygmées) sur l'importance de l'inclusion sociale	Les communautés cibles sont sensibilisées sur l'inclusion sociale	Nb de groupes ethniques sensibilisé sur les sur l'inclusion sociale	Equipe GIS	*Rapport d'activités *Rapport session
		6.4. Amélioration de la nutrition à travers	6.4.1. Améliorer la nutrition des enfants de moins de 5 ans à	Les ménages des enfants malnutris ont amélioré l'alimentation à	Nb de séances organisées	Equipe GIS	*Rapport d'activités *Rapport session

		les démonstrations culinaires	travers les formations et le changement des pratiques culinaires.	travers des pratiques culinaires	Nb des personnes (hommes et femmes) ayant participé		
		6.5. Renforcement des capacités des parties prenantes & vulgarisation des textes / partenaires	6.5.1. Former les autorités locales, les entreprises et les ONG sur l'importance de l'inclusion économique et sociale de personnes marginalisées	Les BNF sont capacités sur 'inclusion sociale	Nb des personnes formées désagrégé par sexe	Equipe GIS	
			6.5.2. Organiser des séances / sessions de vulgarisation des textes légaux en lien avec sexes et l'égalité, les droits des personnes marginalisés dont les femmes	Les BNF sont informées sur les lois qui garantissent l'égalité entre les sexes et l'égalité des chances, le droit des AGM etc. La résolution 1325 (femme, paix & sécurité) est connue	Nb de personnes informées sur les lois désagrégées par sexe Nb des séances réalisées	UGP / Equipe GIS	*Rapport d'activités GIS *Rapport session
			6.5.3. Organiser des formations sur les droits des populations marginalisées et les principes de gouvernance inclusive	Les populations marginalisées sont informées de leurs droits et les principes de gouvernance inclusive	*Nb des personnes formées désagrégé par sexe	UGP / Equipe GIS	*Rapport d'activités GIS

			6.5.4. Mettre en place des forums où les femmes et les hommes pygmées peuvent dialoguer avec d'autres acteurs locaux pour exprimer leurs besoins	Les communautés sont rassemblées pour discuter	*Nb des personnes ayant participé au forum désagrégé par sexe	Equipe GIS Partenaires	*Rapport d'activités
Sous-Total 11							129 000,00

3.3. QUELQUES PARAMÈTRES DE MISE EN ŒUVRE

Ce plan d'action genre et inclusion sociale (PAGIS) peut être réajusté selon la dynamique du programme, les contraintes de la mise en œuvre et les besoins urgents des populations, tout en tenant compte d'un accès équitable aux ressources du programme et des leçons apprises, afin de garantir l'appropriation du programme par les groupes ciblés.

Des évaluations d'impact sur l'ingénierie sociale seront réalisées pour identifier les principaux enjeux environnementaux et sociaux liés aux activités du projet. Ces évaluations prendront en compte à la fois les impacts positifs et négatifs, ainsi que les bénéfices potentiels pour l'environnement et les communautés.

Parmi les défis identifiés figurent des impacts environnementaux, sociaux et des risques tels que la traite des personnes, l'exploitation sexuelle, etc. qui nécessiteront une gestion attentive.

3.3.1. Suivi et Évaluation

La Politique de Suivi et Évaluation du FIDA repose sur trois principes fondamentaux : *la redevabilité, la transparence et l'apprentissage*.

Dans ce cadre, le programme AVENIR a mis en place un Plan de Suivi-Évaluation qui définit des indicateurs et des objectifs clairs permettant de mesurer les résultats attendus, de s'assurer que les populations cibles bénéficient réellement des interventions, et que les activités du programme contribuent significativement à la réduction de la pauvreté.

L'intégration du SIG (Système d'Information Géographique) dans le suivi et l'évaluation du projet AVENIR est cruciale pour assurer des résultats efficaces. Elle constitue également un critère clé dans l'évaluation de la performance du pays par le FIDA. Afin de garantir la prise en compte des préoccupations liées au SIG, toutes les données collectées devront être désagrégées et des indicateurs spécifiques intégrés dans le PAGIS et dans le Plan de Suivi-Évaluation du projet AVENIR. Si nécessaire, des études complémentaires seront réalisées pour identifier des solutions et définir des stratégies adaptées aux enjeux identifiés.

3.3.1.1. Structure du Plan de Suivi-Évaluation

Le Plan de Suivi-Évaluation comporte deux volets principaux :

1. Le Suivi : Il s'agit de la collecte régulière et systématique de données sur des indicateurs prédéfinis. Cette composante permet de suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs et d'évaluer les résultats intermédiaires au fur et à mesure de l'avancement du projet.
2. L'Évaluation : Elle consiste en une analyse approfondie des résultats, de la conception et de la mise en œuvre du programme. Ce volet permet de mesurer l'efficacité du programme, notamment ses effets et impacts sur les populations ciblées.

Il convient de noter que cette version a été revue par le département GIS afin d'assurer un niveau adéquat de désagrégation des indicateurs dans les matrices annexées. Des nouveaux

indicateurs ont été intégrés, notamment pour le suivi des risques liés à la traite des personnes (TIP) /PSEA&EAS et pour évaluer les impacts sur les populations vulnérables.

En outre, tous les termes de référence (TDR) des études d'évaluation ainsi que leurs rapports devront être revus par l'unité GIS avant leur finalisation. Les études supplémentaires prévues incluent :

1. Une étude d'impact et/ou de performance à la fin du programme, visant à analyser les améliorations dans le bien-être des ménages concernés, en particulier pour les femmes et les jeunes, tout en vérifiant que les risques potentiels pour les femmes ont été atténués.
2. Une étude sur l'efficacité, l'efficacité et la durabilité des groupes de jeunes établis comme points d'entrée pour les jeunes hommes vulnérables.
3. Une étude sur les effets de la construction des infrastructures et l'autonomisation des femmes.
4. Une étude spécifique sur l'autonomisation des femmes, comme prévu dans le plan de suivi et évaluation (S&E).

3.3.2. Planification

Une planification claire et raisonnable est recommandée pour atteindre les objectifs du programme durant son implémentation en tenant compte de plusieurs paramètres dont la disponibilité des fonds, la saison des cultures et l'approvisionnement des intrants. A titre d'exemple, commencer des planifications des zones éloignées, facilement accessibles en toutes saisons dans les bassins de production, disposant des potentialités retenues. Les villages enclavés viendront par la suite en attendant le désenclavement (réalisation des routes et des pistes). En effet, l'encadrement, les formations, l'accompagnement et le suivi, nécessiteront un travail de proximité. Cette planification permettra d'optimiser les moyens, de créer des synergies entre les actions.

3.3.3. Partenariat

AVENIR aura un impact renforcé grâce à des partenariats avec des acteurs étatiques, le secteur privé et la société civile.

Au cours des sept années de l'implémentation du projet, le projet a commencé à identifier des partenaires clés, continuera à développer des liens et des synergies avec des organisations nationales et locales ayant pour objectif d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables.

Deux types de partenariats sont recherchés :

1. Opérationnels : Pour la mise en œuvre de projets concrets.
2. Stratégiques : Pour établir des collaborations et des échanges réguliers en

Les partenaires incluent :

- Ministères : Ceux directement engagés dans la mise en œuvre (Agriculture, genre, développement rural) et ceux clés pour l'intégration GIS (Jeunesse, Sports, Promotion de la Femme).
- ONG : Prestataires de services locaux jouant un rôle essentiel dans les approches inclusives.
- Secteur privé : Entreprises nationales et internationales pouvant favoriser l'accès des agricultrices aux marchés et introduire des innovations pour améliorer productivité et revenus.

3.3.4. Communication

La stratégie de communication s'articule autour de quatre axes principaux :

- (a) Utilisation d'un langage non discriminatoire et inclusif.
- (b) Diffusion d'informations mettant en valeur les progrès en matière d'égalité de genre.
- (c) Renforcement de la visibilité des femmes et des jeunes, en leur offrant des opportunités d'expression.
- (d) Imputabilité du personnel AVENIR et des parties prenantes quant au respect de ces principes.

3.3.4. Plan de renforcement des capacités

Un plan de renforcement des capacités sera élaboré, incluant :

1. Évaluation des compétences via des outils numériques.
2. Développement de modules de formation adaptés au contexte du projet.
3. Mise en œuvre de formations continues pour le personnel et les nouvelles recrues.

Le département GIS supervise ce processus et veille à ce que tout le personnel participe aux formations nécessaires pour intégrer les exigences en matière de GIS et de lutte contre la PSEA.

3.3.5. Budget et suivi

Pour garantir l'alignement avec les priorités identifiées et les résultats obtenus, le plan d'action sera révisé annuellement. Cette révision permettra d'ajuster les objectifs, actions et indicateurs en fonction des progrès réalisés et des besoins émergents.

Principaux points de mise à jour :

1. Révision des indicateurs :
 - La version actuelle a été revue par le département GIS pour inclure un niveau approprié de désagrégation des indicateurs dans les matrices annexées.
 - De nouveaux indicateurs ont été ajoutés, notamment pour le suivi des risques liés à la traite des personnes (TIP) et pour évaluer les impacts sur les populations vulnérables.
2. Rôles et responsabilités :
 - Une intégration de l'approche GIS a été réalisée dans le document du plan, en collaboration avec l'équipe Suivi & Évaluation (S&E).

- Les termes de référence (TDR) des études d'évaluation et les rapports associés seront systématiquement revus par l'unité GIS avant leur validation finale.
3. Études supplémentaires proposées :
- Étude d'impact et/ou de performance : Analyser les améliorations du bien-être des ménages, y compris les femmes et les jeunes, tout en identifiant et en atténuant les risques spécifiques pour ces groupes.
 - Étude sur les groupes de jeunes : Évaluer l'efficacité, l'efficacité et la durabilité des groupes de jeunes, utilisés comme points d'entrée pour les jeunes hommes vulnérables.
 - Étude sur les impacts des infrastructures routières : Examiner les effets de la construction routière sur le bien-être et l'autonomisation des femmes.
 - Enquête de satisfaction des populations affectées (PAP) : Recueillir les avis des bénéficiaires dans les zones d'intervention du projet AVENIR.

Annexes :

Annexe 1- Références bibliographiques

- La Banque mondiale en République démocratique du Congo (RDC)- déclaration de la BM sur le portefeuille en DRC -2023,
- Changer les normes et les valeurs sociales pour mettre fin à la violence généralisée contre les femmes et les filles en RDC, Albert Zeufck -Décembre 2022
- Autonomisation économique des femmes en RDC : obstacles et opportunités Aletheia Amalia Donald et al. 2022
- Plan national stratégique de développement (2020-2024, PNSD)
- Stratégie Nationale d'Intégration Genre (2020)
- Sécurité alimentaire, niveau de production agricole et Animale, Évaluation de la Campagne Agricole 2017-2018 et Bilan Alimentaire du Pays, FAO- Rapport Août 2018
- Ciblage de la pauvreté, égalité des sexes et autonomisation dans le cadre de la conception des projets, FIDA- Août 2017
- Autonomisation des femmes rurales par une agriculture résiliente au changement climatique : Participation FAO, ONUDI, UNOPS, UNHABITAT, PAM, FIDA, Primature, Ministères FGFE, Ministère de l'agriculture, et d'autres ministère. PP31 ONU-Femmes al. 2016
- Constitution de la RDC, 2006

• **Annexe 2 : Tableaux des coûts en USD**

Objectifs	Action	Activités / Produits	Unité	Qté	Fréquence	Coût unitaire (USD)	Coût Total (USD)
	1.1. Renforcement des capacités du staff AVENIR et parties prenantes en GIS et en TIP/PSEA/EAS	Organiser des formations génériques GIS (180 personnes) à former pour toute la durée du projet	H/J	150	20	25,00	75 000,00
		Organiser des formations sectorielles GIS, Entreprenariat, Routes, agriculture des staffs AVENIR et ses partenaires	H/J	75	6	25,00	11 250,00
		Organiser des formations génériques GIS sur la masculinité positive et mentorship aux staffs AVENIR et ses partenaires	H/J	150	16	25,00	60 000,00
		Organiser des voyages / échange d'expériences pour l'équipe GIS avec d'autres partenaires sous financement FIDA	voyage	2	6	4 000,00	48 000,00
		Organiser des formations génériques sur TIP et/ou PSEA/EAS	H/J	150	12	25	48000
		Organiser des formations de l'équipe GIS AVENIR sur des thèmes divers	H/J	5	9	500,00	22 500,00
	1.2. Commémoration et partenariat	Commémorer la journée Internationale de la femme	séance	4	4	3 000	48 000,00
		Commémoration de 16 jours d'activisme	séance	4	4	3000	48 000,00
		Commémorer la journée internationale de la femme rurale	Séance	4	4	3 500	56 000,00
		Commémorer la journée Internationale des Peuples Autochtones	Séance	4	4	3 500	56 000,00
		Commémorer la journée Internationale de personnes handicapées	Séance	4	3	3 500	42 000,00
		Commémorer la journée Internationale de la Jeunesse	Séance	4	3	3 500	42 000,00
		Commémorer la journée Internationale de la femme Africaine	Séance	4	4	3 500	56 000,00

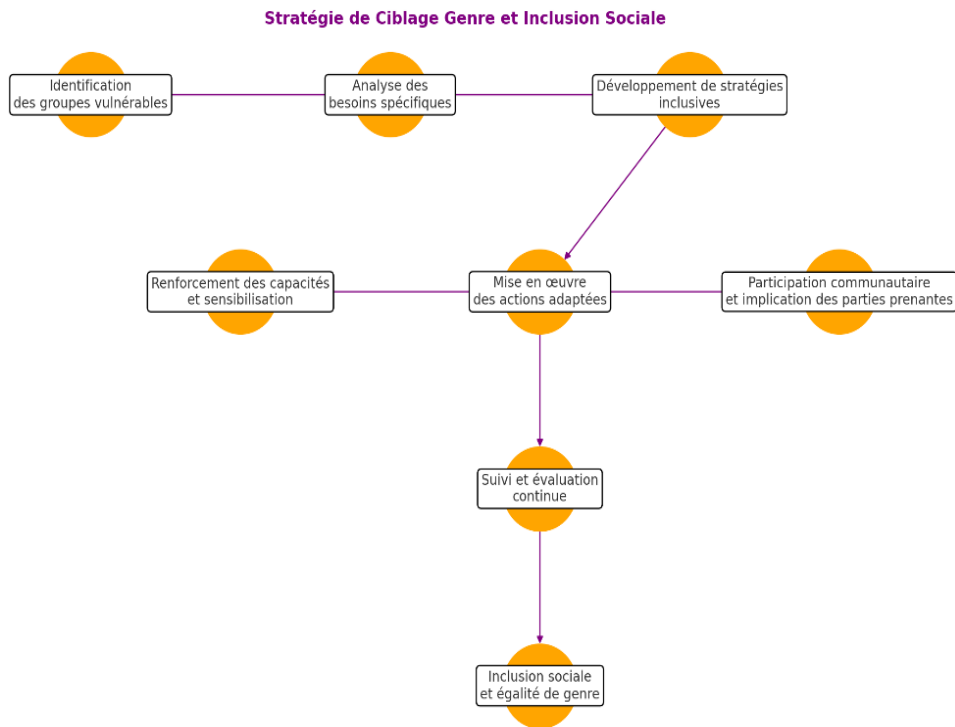
		Commémorer la journée nationale de la masculinité positive	séance	4	2	3500	28 000,00
		Créer un cadre de partage d'expérience avec les structures partenaires de promotion du genre	Séance	5	2	3 000	35 000,00
	1.3. Encadrement et orientation des parties prenantes sur la prise en compte de GIS et TIP dans l'élaboration des documents stratégiques et opérationnel	Présenter les enjeux GIS et PSEA/EAS dans le processus de mobilisation des consultants / Partenaires (Kick off meeting, remise des sites pour infrastructure, etc.)	Séance	5	1	2500	75 000,00
		Réaliser des revues de la prise en compte de GIS et de PSEA/EAS dans les TDR, DP, DAO, rapports / livrables	séance	1	1	0	0
		Informers les BNF sur la disponibilité d'un mécanisme de gestion des plaintes et Indiquer les circuits de traitement	séance	30	1	1200	36000
		Améliorer la nutrition des enfants à travers les formations et le changement des pratiques culinaires.	séance	4	8	1500	48000
		Assurer la supervision de la prise en compte de GIS et PSEA dans les activités de terrain	séance	150	1	0	0
	2.1. Sensibilisation des populations locales sur les opportunités économiques offertes par AVENIR	Organiser des missions de sensibilisation sur les opportunités offertes par AVENIR	Mission	5	1	2500	7500
		Atténuer les risques d'exclusion des groupes marginalisés en mobilisant les organisations communautaires niveau des villages ciblées	Séances	10	1	1500	15000
		Renforcement des capacités des parties prenantes / partenaires	Séances	10	1	1500	15000
		Mettre en place des forums où les femmes et les hommes pygmées peuvent dialoguer avec d'autres acteurs locaux pour exprimer leurs besoins	Séances	4	1	1500	6000

		Appuyer les organisations des femmes, jeunes et PVH par des formations sur la bonne gouvernance et leurs offrir des équipements facilitant la gestion	sessions	5	1	2500	12500
	2.2 Promotion de l'emploi des femmes, jeunes et peuples autochtones sur les chantiers de construction / réhabilitation	Organiser des missions de sensibilisation sur les opportunités d'emploi des femmes sur les chantiers (routes, ports, construction des marchés)	Sessions	5	1	0	0
		Accompagner les activités génératrices de revenu aux femmes, groupes vulnérables et aux jeunes (Apiculture, Aviculture, petit commerce etc.)	mission	30	1	0	0
		Campagnes pour sensibiliser les autres communautés (non pygmées) sur l'importance de l'inclusion sociale	Séance	4	1	3000	12000
		Mettre en place un espace intersectoriel pour faciliter aux femmes d'entreprendre des réunions et pour gérer l'ensemble de leurs affaires.	Séance	5	1	3000	15000
		Appuyer les activités génératrices de revenu aux peuples autochtones (Apiculture, Aviculture, pisciculture)	séance	5	1	0	0
	2.3. Construction / Réhabilitation des infrastructures sociales aux communautés impactées par le projet	Veiller à la construction ou réhabilitation infrastructures sociales par les entreprises	mission de supervision	20	1	5000	100000
		Organiser des missions de suivi de la réalisation des infrastructures sociales	Mission	15	1	5000	75000
	3.1. Recensement et diagnostic institutionnel et managérial des organisations de base (OB)	Faire la revue de l'état des lieux des organisations des femmes, des hommes, des jeunes et d'autres groupes vulnérables	ciblage	12	1	2500	30000
	3.2. Renforcement de la représentation et de la représentativité des femmes et des jeunes dans les organisations locales et les instances de prise de décision	Organiser le suivi de l'application du quota de 25% de femmes dans les structures	mission	12	1	2500	30000
		Assurer le suivi de la prise en compte des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision	mission	12	1	2500	30000

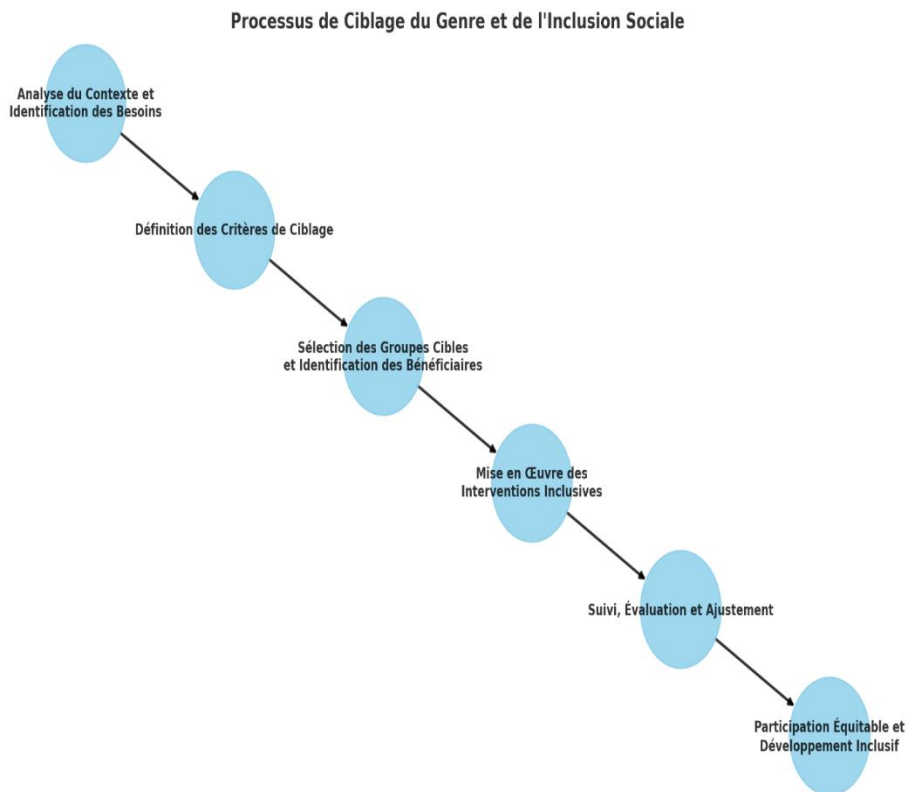
		de la coopérative et dans les autres structures locales					
	4.1. Formations sur des pratiques agricoles améliorées qui prennent en compte la situation et les besoins des femmes, des jeunes et d'autres groupes vulnérables	Veiller à la prise en compte du genre au cours des formations réalisées par les partenaires	mission	20	1	5000	100000
		Assurer le suivi des sessions de formation sur les techniques agricoles améliorées	mission	18	1	5000	90000
	5.1. Elaboration d'une stratégie pour le développement des activités économiques pour les organisations des femmes, jeunes et autres groupes marginalisés dans les zones d'intervention	Effectuer la revue de la cartographie des groupes d'épargne et crédit existant dans les zones d'intervention	séances	6	1	5000	30 000
		Assurer le suivi des activités de création et/ou renforcement des capacités des groupements d'épargne et de crédit (AVEC) dans les zones d'intervention	mission	12	1	5000	60 000
		Assurer le suivi de l'identification des chaînes de valeur des productions agricoles et pastorales rentables et accessibles aux femmes et aux jeunes	mission	12	1	5000	60 000
	5.2. Information sur l'accès au fonds de subvention pour les femmes et les jeunes dans les zones d'intervention	Assurer le suivi du processus de sélection des sous-projets à subventionner	Mission	12	1	5000	60 000
		Assurer le suivi de la mise en œuvre des sous projets retenus	mission	18	1	5000	90 000
	6.1. Informer les BNF sur la disponibilité d'un mécanisme de gestion des plaintes et Indiquer les circuits de dépôts et traitement.	Organisation d'une caravane d'information sur le mécanisme de gestion des plaintes dans les zones du projet	Séance	15	1	0	0

		Encourager et former les femmes pygmées pour qu'elles puissent intégrer les structures décisionnelles	Séance	50	2	40	4000
	6.2. Appuyer et atténuer des risques d'exclusion sociale en améliorant les services offerts aux communautés cibles	Accompagner les structures partenaires à élaborer des plans d'amélioration des services (PCAS)	Séance	15	1	0	0
		Campagnes pour sensibiliser les autres communautés (non pygmées) sur l'importance de l'inclusion sociale	Séance	10	1	2000	20 000
	6.3. Création d'emploi pour les femmes et autres groupes marginalisés	Mettre en place un espace intersectoriel pour faciliter aux femmes d'entreprendre des réunions et pour gérer l'ensemble de leurs affaires.	Construction	5	1	0	0
	6.4. Amélioration de la nutrition à travers les démonstrations culinaires	Améliorer la nutrition des enfants de moins de 5 ans à travers les formations et le changement des pratiques culinaires.	Séance	12	1	1500	18 000
	7.1. Renforcement des capacités des parties prenantes / partenaires	Former les autorités locales, les entreprises et les ONG sur l'importance de l'inclusion économique et sociale de personnes marginalisées	Séance	4	3	2000	24 000
		Organiser des séances / sessions de vulgarisation des textes légaux en lien avec sexes et l'égalité, les droits des personnes marginalisés dont les femmes	Séance	4	3	1500	18 000
		Organiser des formations sur les droits des populations autochtones, les droits des femmes, et les principes de gouvernance inclusive	Séance	4	2	1500	12 000
		Mettre en place des forums où les femmes et les hommes pygmées peuvent dialoguer avec d'autres acteurs locaux pour exprimer leurs besoins	Séance	4	3	1500	18 000

- **Annexe 3 : Processus de la stratégie de ciblage genre et Inclusion Sociale**



- **Annexe 4 : Processus de ciblage Genre et Inclusion sociale**



• **Annexe 5** : Liste des institutions/structures rencontrées lors de la phase de concertation

N°	Nom de structures	Personnes rencontrées	Fonction	contact
1. Ville de Kinshasa				
1	Division de l'Agriculture & sécurité alimentaire	Ephraïm MUT	Chef de Division	0821839391
	Secrétariat Général Genre	Me Arthur	Directeur Aff. Juridique	0825402398 0998651891
2	Réseau des populations autochtones pour les défenses des écosystèmes forestières (REPALEF)	Keddy BOSULU	Coordonnateur	0816260734
3	Réseau national des associations des femmes rurales (RENAFER)	Mme Isabel MONGA	Présidente	0859030700 / 0816029917
4	Fédération des coopératives agricoles chrétiennes du Congo (FECCO)	Mpaty May fils	Président	0811268385 / 0990491896
5	Groupe BANGANGA – N'Sele	Mr Jean	Président	0817074151
7	Fédération Congolaise des Personnes vivant avec Handicap (FENAPHACO)	Me Patrick PINDU	Titulaire	
8	INADES	Norbert KINVULA	Directeur	
2. Province de MAI-NDOMBE				
1	TRIAS	Richard		
2	REPALEF- Oshwe	Poisson	Point focal	
3	Coopérative Ikula Kunda (COOPIK) - Oshwe cité	BATULI LOFAME Cyril	Président	0819883308
4	Inspecteur Agriculture - Oshwe			
5	Inspection Agriculture & sécurité alimentaire - Mushie	DHAM'S KIPULU	Inspecteur	
6	Union des paysans de Mushie (UPM)			
7	Fédération des Organisations Paysannes de Mushie	Mme Esther	Présidente	0817263702
8	Inspection de développement / Mushie	KEMPESERA KANIKI Alexis	Inspecteur	0810438978
9	Village Mabanga / Mushie	Personnels administratifs		
10	Réseau des Paysans de Mushie (REPAM)	Benjamin MBONGO	Président	0838826631
3. Province de KONGO CENTRAL				
1	Fédération Congolaise des Personnes vivant avec Handicap (FECOPEHA)	Raymond MASUNDA	Point focal	
2	RENAFAC			
3	Réseau National des Jeunes (RENAJE)	Diallo	Président	009211438
4	ANASCO			

5	Force Paysanne du Kongo Central (FOPACO)	Mme Nzuzi	Présidente Nationale	0894255733
6	APROFEL	Mr MEDI	Président CA	0896646772
7	CONAPAC			
8	APERHAL			
9	Groupe d'action et d'encadrement des personnes handicapés démunies & désœuvré (GRAEPHAD-FENAPHACO)	MASUNDA Dieudonné	Coordonnateur	0852747103
10	IPAPEL/Matadi	Ir Léon NGOMA	Inspecteur	0898321201
11	PROADER	NGOMA Léon	Ingénieur	0898321201
2. Province de KWANGO				
1	RENAFER / Kwango	Mme KAPALANGA Willy doline	Présidente	0810140543
2	Collectif des Organisations Paysanne du Kwango (COPAK)	Mme Eugénie	Présidente	0813998393
3	Cadre de Concentration (CCIM)		Conseiller	0810956670
4	IPAPEL / KWANGO	Bonaventure LUNGA	Inspecteur	0810956670
5	FEPPAKWA	Fortuna Munongo	Présidente	0819205045
6	INADES	Ruffin Muwambi	Présidente	0724591628
7	Fédération Producteur Agricoles	Hilaire	Président	0844746207
2. Province de KWILU				
1	Faitière des organisations paysannes de Kwango, Kwilu & Maïndombe (FOPAKAM) - Kikwit	Christian KUYANA	Secrétaire exécutif	0812219174
2	ISCO (ONG)	Laurent KIKEBA	Ingénieur, Directeur Pays	08162285788
3	Association Bomoko pour la lutte contre la Pauvreté (ABLP)	Emilie NDONGO	Présidente	
4	Action pour la paix et la concorde (APC) - Kwilu	Franck MUSHOBKWA	Chef de bureau / Zone ouest	0811771850
5	TPO RDC / KWILU	Christophe DJUMA	Chef de Bureau	0825038818
6	Agir pour la Protection de l'Enfant et le Développement Communautaire en RDC (APEDC-RDC) /Kwilu-Kwango	Dorcas NABINTU	Cheffe de Bureau / Zone Ouest	0994335306

• Annexe 6 : Liste des participants à l'atelier de validation

LISTE DE PRESENCES										
ACTIVITE : Atelier de validation du Manuel de la Stratégie de Ciblage, Genre et Inclusion Sociale du Projet AVENIR										
JOUR & DATE : Vendredi 28 février 2025										
LIEU : Kinshasa										
N°	Nom et Post-nom	Sexe	Tranche d'âge		PVH	PAP	Structure	Fonction	Contact/Tél.	Signature
01	Me PINDU PATRICK	M	18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>	X		RENAPHACO	Coord. National	0853884238	[Signature]
02	SARA LITUMBA JERRY		18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>			ASSOCIATION DES AGRICULTEURS DE LA VILLE (AVIL) - KINSHASA	CHARGÉ DES PROJETS	0894603270	[Signature]
03	NKUNI SONGO ROLIE DAIS		18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>			Ministère du Développement Rural	Directeur P.F. jeune	099524230	[Signature]
04	Josée Koyenya		18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>			Ministère de l'Infrastructure & Transport	Directeur P.F. jeune	0825521378	[Signature]
05	BOMOLO - BOKWAID		18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>			PROJETS DE MINISTÈRE DES FAMILLES ET ENFANTS	CSSP P.F. jeune	082524553	[Signature]
06	KUND PAULIN		18-35ans <input checked="" type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input type="checkbox"/>			Ministère du Genre Famille & Enfants	Expert en Genre	0814297042	[Signature]
07	BITOTA MSEYA LILIANE		18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>			Ministère de PMG	Directeur	0810316555 0550641124	[Signature]
Page 2 sur 4										
N°	Nom et Post-nom	Sexe	Tranche d'âge		PVH	PAP	Structure	Fonction	Contact/Tél.	Signature
8	Félix Uba	M	18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>			RENATER+	Chargé de projet	055864440	[Signature]
9	Isabelle Tianga	F	18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>			RENATER+	Présidente Nationale	083903200	[Signature]
10	Stephanie Nyanjo		18-35ans <input checked="" type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input type="checkbox"/>		X	RENATER+	Chargé de projet	0825174650	[Signature]
11	Keeddy BOSULUMOLA	M	18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>		X	RSPALET+	Coordinateur général - Cong	0316260734	[Signature]
12	REPHERIN SANGUKA KALEWULA	M	18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>			FECCO+	CHARGÉ DES FORMS FICOM	0810328220	[Signature]
13	FILS HIRATY HAY-HAY	M	18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>	X		FECCO+	PCA	08112163385	[Signature]
14	MONIQUE BINDA-KAFUTI	F	18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>			FECCO+	Chargé de Trans	0990491296	[Signature]
15	IKAVU MOUNGUE	F	18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>			INADEF+	ADF	0817141373	[Signature]
16	MAKEMBO NTANTU	F	18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>			INADEF+	Coordinateur Genre	0818721200	[Signature]
17	NYAKABO MBUI JOSEPH	M	18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>			INADEF+	CHP COORDINATEUR	0815101464	[Signature]
18	MAKEMBO MUNTU ALBERT	M	18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>			TRIAS+	Conseiller	081675244	[Signature]
19	NTUMBA Graphine	F	18-35ans <input checked="" type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input type="checkbox"/>			TRIAS+	Auxiliaire	0817305314	[Signature]

N°	Nom et Post-nom	Sexe	Tranche d'âge		PVH	PAP	Structure	Fonction	Contact/Tél.	Signature
20	KIKUKILA - NANA	F	18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>			MIN/ENVIRONNEMENT	CB/ Général	0816134471 0898922430	Rina
21	KUMBALI MAFU	M	18-35ans <input checked="" type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input type="checkbox"/>			CONAPAC +	C. Communautaire	0822933226	C. K.
22	MALEMBE SIMPLEX	M	18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>			CONAPAC +	C. Point Phénix	082612996	C. K.
23	ANACLET NLANDU	M	18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>				Expert	0810714135	C. K.
24	KIKUDI KADILU	M	18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input type="checkbox"/>			Affaires - CB.	FONCIERES	08165703 22	Fuffu
25	SHAMAVU NSIMIRE PRUDENCE	F	18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input type="checkbox"/>			RENAFER	Chargée de Communication	08192223 889	C. K.
26	Justinian B. Binyana	M	18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>			Projet AVENIR	Coorde. National	0998660586	C. K.
27	Jean B. Bun LIBAKU	M	18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>			Projet AVENIR	Naturel Chargé de	081455889	C. K.
28	Guylaine NATINGI	F	18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>			Projet AVENIR	C. A. KC/ten	0815318631	C. K.
29	NORBERT MAFUJA	M	18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>			AVENIR	R O 2	0823394480	C. K.
30	ANAKEMA-UDISABA		18-35ans <input checked="" type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input type="checkbox"/>			FENAPPAC +	Comité Technique	082082 2149	C. K.
31	ATIBU MIYENGO TONAN	M	18-35ans <input checked="" type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>			AVENIR	Ass. Fin. Comité	0814249 716	A. M.

N°	Nom et Post-nom	Sexe	Tranche d'âge		PVH	PAP	Structure	Fonction	Contact/Tél.	Signature
	Sarah LOMBE	F	18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>			CELULE D'APPUI	Sec. Charge de liaison	0817067 914 081060976	C. K.
	HBIMBI LUTONUO	M	18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input checked="" type="checkbox"/>		V	AVENIR	ORGANISATEUR		C. K.
	KIKUDI KADILU	M	18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input type="checkbox"/>		V	AFF. FONC	Fuffu	0816570 382	Fuffu
			18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input type="checkbox"/>						
			18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input type="checkbox"/>						
			18-35ans <input type="checkbox"/>	Plus de 35ans <input type="checkbox"/>						